Deuxième Année — N° 5 — Mars 1912

Les idées et les faits

Nous avons déjà signalé, à diverses reprises, avec quelle exactitude certaines revues occultistes annoncent souvent les événements importants en matière de politique extérieure, surtout ceux qui ont une origine révolutionnaire. L'avènement du régime jeune-turc dans l'empire ottoman, la révolution de Lisbonne, la guerre italo-turque, la révolution de Chine, ont fait, plusieurs mois d'avance, l'objet de vaticinations très précises ; la réalisation a généralement suivi, parfois à la date exacte indiquée par la prophétie.

De telles coïncidences font l'admiration des crédules, qui s'imaginent que les connaissances astrologiques de l'auteur lui permettent de soulever le voile de l'avenir. Ces coïncidences émotionnent beaucoup moins les membres de la *Ligue Française Antimaçonnique*, qui savent quels liens unissent, sous leurs discordes apparentes, les francs-maçons à cordon blanc et or du rite martiniste, avec les francs-maçons à cordon bleu (du rite français), ou bleu et rouge (du rite écossais). A l'œuvre dans le monde entier pour la ruine de l'ordre social et de l'idée religieuse, la Franc-Maçonnerie sait la date probable des explosions qu'elle prépare : c'est ce qui permet à quelques FF.·. parisiens, bien placés pour être informés, de jouer aux prophètes à peu de frais.

Il arrive quelquefois, cependant, que les prédictions faites ne se réalisent pas. C'est qu'alors un événement imprévu est venu mettre en pièces la trame révolutionnaire et bouleverser les plans arrêtés.

Dans ce cas, les Nostradamus modernes gardent modestement le silence : les astres les ont trompés ou ils n'ont pas su les lire...

C'est une déconvenue de ce genre qui vient de survenir à une revue occultiste parisienne, dont la couverture bleue se barbouille de signes cabalistiques. Elle avait annoncé, avec autant d'insistance que de précision, une grave indisposition du Tsar, mettant sa vie en péril, pour le courant de février. Il n'était pas besoin d'être versé dans le symbolisme maçonnique pour reconnaître, sous cette phrase allégorique, une menace d'attentat nihiliste. A n'en pas douter, des bombes étaient en fabrication, et c'est bien ainsi que certains antimaçons russes l'ont compris.

Par bonheur, l'assassinat de Stolypine n'a pas fait disparaître toute vigilance chez nos alliés, et, un peu avant la date de la grave « indisposition » prédite, un vaste coup de filet fut donné à Saint-Pétersbourg. Dans la nuit du 4 février, des détachements de police politique et de gendarmerie se présentèrent à diverses adresses et opérèrent environ deux cents arrestations : plus de trente foyers d'organisation révolutionnaire furent ainsi découverts. Les papiers saisis prouvèrent la préparation avancée de toute une série d'attentats terroristes.

L'enquête consécutive à ces perquisitions vient d'aboutir à un résultat plus intéressant encore. A Tsarkoié-Sélo, résidence impériale, des préparatifs étaient faits en vue d'un attentat, qui se serait produit au cours d'une promenade du Tsar. Là encore, des arrestations importantes ont été opérées et des bombes saisies.

Voilà donc Nicolas II à l'abri, pour quelque temps tout au moins, de « l'indisposition » qui le menaçait. Peut-être pourrait-on assurer définitivement sa santé en ne se bornant pas à faire porter la surveillance sur les milieux révolutionnaires avoués. Il y a, en ce moment, en Russie, une véritable débauche d'action maçonnique : vingt-six loges régulières fonctionnent à Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Varsovie, à Kief et à Odessa ; en outre, l'activité martiniste, théosophique et occultiste est plus grande qu'elle n'a jamais été. Paralyser le bras qui va frapper est bien ; mais pourquoi respecter le cerveau qui génère l'idée meurtrière ?

Le prodigieux développement de la Maçonnerie occultiste en Russie est attesté par un rapport de M. Creslaff von Erynski (en martinisme : le S∴ I∴ Punar Bhava), rapport dont l'*Initiation*, du Grand Maître Papus, a publié de longs extraits. Il y est dit notamment :

« Les mouvements martiniste et occultiste prennent des propor-
« tions immenses. Nous assistons à un nouveau courant évolutif
« dans l'histoire de la Russie. Les timides essais de personnalités
« illustres tels que Aksakoff, Budisco, Solowieff, Datschenko, Galit-

« zine, premiers pionniers de la vérité, ont trouvé des prosélytes...
« L'étendard de l'Occulte, arboré par ces envoyés de l'Invisible,
« voit se grouper autour de lui des savants sérieux, des cercles
« d'études, des sociétés d'études psychiques, des groupes, des
« fraternités entières. Une voie, grâce aux efforts persévérants des
« chefs du mouvement, s'établit entre le monde des Universités et le
« monde spiritualiste ; les matérialistes d'hier deviennent les plus
« fervents adeptes de la science.

« Cette voie, d'abord simple piste, difficile à passer, s'élargit peu
« à peu, s'est améliorée depuis plusieurs années, et la route large
« de la science, plantée des cantonniers par Papus et Philippe, depuis
« Aleksandrovo, à la frontière allemande, jusqu'aux confins de la
« Russie asiatique, montre aux adeptes le chemin à suivre.

« ...La nation russe, jeune encore, divisée par l'immensité de
« son territoire, par le climat, les mœurs, les conditions sociales,
« commence pourtant à prendre conscience de sa force latente : les
« antagonismes politiques, religieux, font place à des groupements
« d'intelligence, de foi, de vérité. Les adeptes affluent dans les rangs
« de nos mystiques.

« ...Et c'est avec raison que le maître Papus m'assurait, il y a
« quelques années, qu'il voit en Russie, dans l'étude sérieuse des
« sciences hyperphysiques, une évolution scientifique s'opérer qui
« changera bientôt la face de l'Europe.

« A mesure que nos idées mûrissent, que le cercle de nos initia-
« tions s'étend dans l'Empire, des missionnaires de toutes les bran-
« ches de l'Occultisme viennent provoquer l'attention, peut-être
« seulement la curiosité des hommes.

« Ce sont les conférenciers en Occultisme qui surgissent dans la
« capitale ; c'est Asgartha, qui tâche d'exposer de son mieux ses
« petites connaissances ; c'est Tsvictkoff qui parle de l'âme humaine
« et de son immortalité ; c'est Smolenski, qui agace les matérialistes
« par des déductions logiques ; c'est Mme Rochester Krzyranowska,
« l'inspirée, qui, dans des romans bien mouvementés, bien docu-
« mentés, propage, avec succès, l'existence de la science occulte.
« Ses chefs-d'œuvre ont accaparé les esprits même les plus rébarba-
« tifs. C'est l'érudit savant P. O. M., docteur en hermétisme de
« Paris, qui professe l'occultisme dans son cycle de conférences
« basées sur le programme de l'Ecole Hermétique. Cet éminent
« professeur publie ses cours dans les journaux scientifiques à
« Saint-Pétersbourg. Les provinces les plus éloignées du centre
« suivent l'exemple de la capitale et nous recevons tous les jours
« des comptes rendus qui réjouissent notre âme, versant un baume
« dans nos cœurs meurtris par les calomnies, les persécutions de
« l'envie (!).

« Des centaines de journaux, à Moscou, Varsovie, Odessa, Kief
« et dans toutes les villes de l'immense Russie, propagent l'idée de

« l'Occultisme ; même en critiquant les chefs du mouvement, ils sè- « ment le grain, que récolteront bientôt les masses. Nous assistons, « je le répète, au prélude d'une de ces rénovations qui, à pas de « géant, envahit les âmes, ennoblit les cœurs, une rénovation pro- « fonde plus grande que celle des guerres religieuses.

«...Sur tous les points un nouveau spiritualisme apparaît. Les « journaux scientifiques, tels que *Isida*, à Pétersbourg, le *Rébus*, le « *Spiritualiste*, les *Emiele Mysti*, à Moscou, et d'autres sont les liens « qui unissent les mondes matériel et spiritualiste.

«...Des articles dans les journaux les plus répandus, des brochures « apparaissent, des livres en langue russe, polonaise, française, « allemande, oukrainienne, espérantiste, des compilations des au- « teurs de l'antiquité et du moyen âge, même avec illustrations, se « trouvent en masse. Des éditions bien soignées se voient dans les « librairies de Wolf, de Souvorine, etc.

« Lentement, bien lentement, la concorde s'établit entre tous les « soldats de l'Occulte, et bientôt le jour arrivera où les spirites, les « théosophes, les métaphysiciens s'allieront aux occultistes et aux « martinistes, abandonneront leurs petites rivalités étroites et « vieillies, se fondront en une vaste association embrassant tout « l'Empire.

« ... La Terre souffre, le peuple souffre, l'âme de la Russie souffre! « Elle souffre, cette âme qui doit être l'initiatrice des peuples slaves ; « cette grande âme russe souffre avec ses organes corporels de se « sentir vivre dans un corps possédé par les esclaves de Samaël, du « prince de ce monde.

« Inspire-toi, nation russe, des paroles inspirées de notre maître « saint Yves d'Alveydre ; ...et nous les successeurs du grand Maître, « les martinistes en Russie, nous joindrons avec Lui nos voix jubi- « lantes. Et sur terre, dans l'air, au ciel, dans l'Infini, des voix chan- « tent, disant : *Bojé Tsara krani !* »

On remarquera avec quelle habileté l'auteur de ce rapport évite de dire un seul mot qui puisse mettre en méfiance à l'égard de cette Maçonnerie occultiste dont les progrès l'enthousiasment. Martinistes, théosophes, occultistes de toute école, sont représentés comme de doux philosophes, préoccupés surtout des questions de l'au-delà. C'est à peine si, à la fin, le rapport fait allusion à un changement nécessaire dans l'ordre de choses existant en Russie, ordre de choses qui fait « souffrir l'âme russe ». Mais l'auteur se hâte de recacher ses intentions, un moment dévoilées, en protestant de son dévouement au Tsar et en faisant chanter le « Dieu protège le Tsar ! » jusque dans le firmament...

Ce « morceau d'architecture » rappelle curieusement ceux qu'on élevait, en Loge, à la gloire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, quel-

ques années avant de les envoyer à l'échafaud. Occultistes ou matérialistes, les francs-maçons commencent toujours par affecter l'enthousiaste pour la dynastie qu'ils se proposent de renverser. Mais c'est par le règne de la Terreur que s'achèvent leurs hymnes. Il en sera de même en Russie qu'ailleurs, si le gouvernement du Tsar n'y prend garde. Toute tolérance envers un franc-maçon, si parfait courtisan qu'il sache se montrer, toute faveur qu'on lui accorde, rapproche un peu plus le règne de celle que les grands ancêtres appelaient « sainte Guillotine »...

Oui, de la guillotine ! Que ceux qui n'en seraient pas convaincus lisent ce qui va suivre.

En 1905, à l'époque où le comte Witte était premier ministre du Tsar et nourrissait l'espoir de désarmer les révolutionnaires à force de concessions, un des personnages sur lesquels il comptait le plus pour faire « l'apaisement » était un certain F.·. Kroustaloff, président d'un groupe fort important : le Conseil des Délégués Ouvriers. Ce Kroustaloff s'appelait de son vrai nom Nassar et était juif : le comte Witte (qui est lui-même marié à une juive) ne tenait naturellement pas rigueur au F.·. Kroustaloff de son origine ; il le recevait fréquemment, prenait son avis dans toutes les circonstances importantes, et avait soin, les jours où il ne pouvait avoir sa visite, de lui téléphoner longuement.

C'était l'époque où les rébellions militaires et les insurrections populaires se succédaient avec une telle fréquence que le trône du Tsar paraissait chanceler. Tout en servant de conseiller intime au premier ministre, le F.·. Kroustaloff activait de son mieux l'embrasement général, et, un jour, le succès des révolutionnaires lui apparut assez prochain pour qu'il put songer aux exécutions en masse de goïms dont tout bon juif porte la soif en lui. Il proposa au Conseil des Délégués Ouvriers de faire fabriquer... une guillotine, que l'on tiendrait toute prête pour le triomphe imminent. La proposition fut adoptée d'enthousiasme.

La guillotine fut construite clandestinement en France et expédiée dans des caisses étiquetées « machines agricoles ». Mais, dans l'intervalle, la crise avait eu un dénouement inattendu : tombé du pouvoir, le comte Witte faisait place aux conservateurs, et le premier soin de M. Dournovo, le nouveau ministre de l'Intérieur, fut de dissoudre le Conseil des Délégués Ouvriers. Le mystérieux colis, resté en souffrance à la gare des marchandises de Saint-Pétersbourg, finit par être ouvert et révéla son sinistre contenu. Quant au F.·. Nassar, dit Kroustaloff, compromis dans un attentat, il fut peu après arrêté et déporté en Sibérie.

Le Comité spécial formé pour l'évasion des détenus politiques russes, comité qui compte des complicités puissantes dans l'administration pénitentiaire, ne pouvait manquer de s'occuper de cet intéressant personnage. Aussi n'est-il pas resté longtemps au bagne :

quelques mois plus tard, on lui fournissait les moyens de s'enfuir. Depuis, nous avons eu l'occasion de constater sa présence à Paris, où l'ancien conseiller du comte Witte partageait éclectiquement son temps entre le Grand-Orient de France, les conférences occultistes de la rue Danton et la trésorerie du Comité révolutionnaire russe fonctionnant dans notre capitale.

Fâcheusement pour le F.·. Kroustaloff, il prit, depuis, certaines libertés avec la caisse confiée à ses soins, et fut mis en accusation pour ce fait par un autre juif, le F.·. Bourtzeff, qui joue chez les réfugiés russes le rôle de chef de la police. Depuis cette mésaventure, Nassar-Kroustaloff semble avoir définitivement sombré.

Quant à sa guillotine, M. Dournovo l'a fait, pour l'édification du public, mettre dans un musée de Saint-Pétersbourg, où ses bras rouges se dressent, largement ouverts, dans un geste de fraternité bien maçonnique...

Si la guillotine du F.·. Kroustaloff avertit les Russes de ce qui les attendrait le jour où le règne de la Franc-Maçonnerie s'établirait sur leur pays, les conservateurs de France sont tout aussi nettement prévenus de leur sort éventuel par la simple lecture des faits divers que leur journal leur rapporte chaque matin.

En France, la Maçonnerie bourgeoise est maîtresse absolue, depuis quinze ans déjà, et elle a accumulé les ruines dans le domaine religieux, militaire et social ; mais cette première vague maçonnique est peu de chose en comparaison de celle qui la suit. Derrière le franc-maçon bourgeois, en effet, on commence à distinguer le franc-maçon apache ; derrière les anticléricaux du « Café du Commerce », qu'une soutane de curé ou une robe de sœur de charité suffisait à rassasier, apparaissent d'inquiétantes figures d'anarchistes prêts à tous les crimes ; la barbe olympienne du F.·. Léon Bourgeois nous masque encore — pour combien de temps ? — toute une ruée de Ravachols et d'Emile Henry, impatients d'ajouter les destructions matérielles aux destructions morales et de « chambarder » les biens et les vies comme Joseph Reinach a « chambardé » les institutions.

A cet égard, rien de révélateur comme la sanglante odyssée de ces bandits en automobile qui stupéfient l'opinion, depuis deux mois, par leur hardiesse et par leur impunité. Les hommes qui ont parcouru la France en la semant d'attentats et qui se sont joués de la force publique avec le sans-gêne que l'on sait, sont des anarchistes ; la police prétend connaître leurs noms, posséder leurs fiches signalétiques ; ils appartiennent donc à la catégorie de malfaiteurs éventuels qui auraient dû être le plus rapidement mis hors d'état de nuire. L'impuissance de la répression, en ce qui les concerne, montre combien est fragile la barrière qui contient encore la horde de ces nouveaux Barbares que notre civilisation athée fabrique dans ses bas-

fonds. Soyez assurés que la leçon ne sera pas perdue pour tout le monde et que les anarchistes de nos grandes villes vont méditer avec fruit sur les exploits des « chauffeurs fantômes ».

Et ils sont nombreux, ces anarchistes ! Le 11 février, les journaux et Comités socialistes de Paris avaient organisé une manifestation pour la réception à la gare de Lyon, et le transport au Père Lachaise, des restes du disciplinaire Aernoult, mort aux bataillons d'Afrique. L'occasion était bonne pour crier la haine aux « bagnes militaires », aux armées permanentes, à l'organisation sociale tout entière. CENT VINGT MILLE personnes, d'après l'évaluation officielle de la Préfecture de police, prirent part à la manifestation, et, parmi les cinq cents bannières de groupes de Libre Pensée, de comités socialistes ou de syndicats qui flottaient sur cet océan de têtes, quatre cents étaient rouges, couleur de Révolution, et plus de soixante étaient noires, couleur d'Anarchie...

Contenue par ses meneurs (les « hommes de confiance » en brassards rouges) qui se prodiguaient pour éviter un choc, l'armée de la Révolution fut relativement sage, ce jour-là ; c'est à peine si l'on compta trente-quatre soldats ou agents blessés, dans une bagarre, à la sortie du cimetière. Mais ceux qui ont vu défiler interminablement ces vagues humaines, qui ont noté la proportion, à côté des figures d'ouvriers honnêtes, des visages suant la haine et le crime, qui ont écouté les refrains obscènes ou sanglants, les jargons cosmopolites parlés par des milliers de manifestants, ceux-là ont eu la perception exacte de la vérité : il existe à Paris cent mille hommes et peut-être plus, apaches, repris de justice, anarchistes ou réfugiés politiques de tous les pays, qui n'attendent qu'un geste pour se ruer sur la Ville et y faire régner la Terreur.

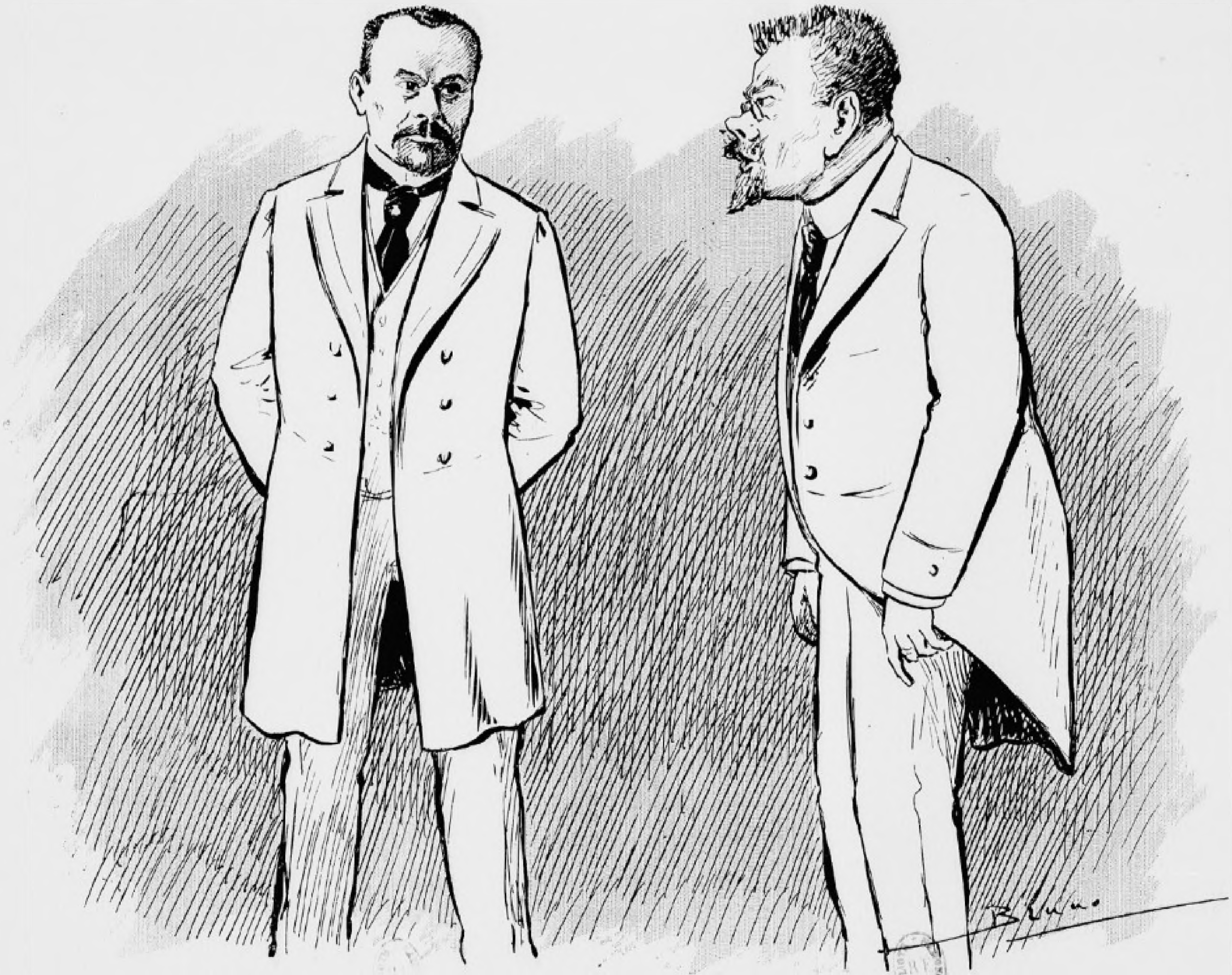
Ce geste, il sera peut-être fait demain par le mystérieux chef d'orchestre. S'il tarde trop, peut-être les dogues de l'Anarchie se déchaîneront-ils d'eux-mêmes et donneront-ils le signal de ce « Grand soir » où doit sombrer la société actuelle... A cette heure-là, les conservateurs français de toutes nuances, empêtrés dans leurs rivalités et dans leurs divisions, pourront constater combien pèseront peu les moyens de défense sur lesquels ils comptent. La vaillance de quelques centaines de jeunes gens, trop peu imités, sera impuissante contre le torrent humain qui, trois fois déjà, le jour de Longchamps 1899, le jour du Triomphe, et le 11 février dernier, a pris possession de Paris. Et alors ?...

L'Armée ? Mais l'Armée est gangrenée par la propagande révolutionnaire ; chaque année, l'état d'esprit de la classe appelée est moins bon. Qu'on se rappelle les soldats saboteurs découverts au moment de la grève des chemins de fer ? La police elle-même se syndique ; et l'on chante l'*Internationale* dans les casernes de gardes municipaux. Enfin, est-ce sur les chefs francs-maçons, qu'on trouve à tous les degrés de la hiérarchie civile ou militaire, qu'il faut compter pour

M. Charles Benoist. — De vous à moi la distance n'est pas si grande.

M. Poincaré. — Il y a toute l'épaisseur de la question religieuse.

(*Chambre, Séance du 5 mars 1912*)



Ch. Benoist. — Comment... la question religieuse ?... J'ai épousé la fille d'un rabbin et j'ai fait baptiser la R. P. par M. Reinach !...

Poincaré. — Et vous allez à la messe ?... Ce n'est pas clair : donc, obscurantisme !

barrer énergiquement la route à la tourbe qui est le produit normal de la propagande maçonnique par l'école, la parole et le journal ?... Qu'on se rappelle les trahisons maçonniques dont l'Histoire est pleine ; et, hier encore, celle du F.·. général Carvalhal, à Lisbonne ! L'Armée sera en 191... du côté de la Révolution, comme elle le fut en 1789. Voilà ce que nos amis doivent se dire.

Et cependant, si les catholiques le voulaient et savaient s'imposer un effort, quelles chances de succès ils ont encore !... Mais ont-ils un assez grand désir d'être sauvés pour s'organiser et agir ?

François Saint-Christo.

NOTRE SOUSCRIPTION

Le devoir de nos ligueurs, de nos abonnés, de nos amis quels qu'ils soient, est de nous aider à faire face aux charges nouvelles qu'entraîne l'extension de notre propagande en France et à l'Etranger. Ce devoir est particulièrement pressant pour ceux qui sont des favorisés de la fortune ; mais il ne laisse pas d'exister pour les plus modestes, dans la mesure de leurs moyens.

C'est pourquoi nous avons ouvert une Souscription destinée à alimenter notre caisse de propagande. Nous espérons, pour l'avenir de la cause antimaçonnique, que notre appel sera entendu.

DEUXIÈME LISTE

Mme la baronne Gudin.	1.000	»
M. Mathis de Grandseille.	200	»
Mme la comtesse de Bisemont (Nancy). .	100	»
M. le docteur Le Bec.	10	»
Mme Beaucheton.	20	»
Total de la deuxième liste. . .	1.330	»
Liste précédente. . .	1.350	»
Total général. . . .	2.680	»

Adolphe Isaac Crémieux

En 1827, le tribunal de Nîmes, ayant à juger un Israélite accusé d'on ne sait quel méfait, exigea de lui avant tout interrogatoire le serment dit *more judaïco*. En France comme dans le reste de l'Europe à cette époque, on estimait qu'en raison des prescriptions du Talmud, la formule du code ne saurait obliger les Hébreux à la sincérité, et qu'ils ne devaient être crus sur parole qu'à la condition de s'engager publiquement, en présence du rabbin, dans les termes prescrits par la loi mosaïque (1). Or le défenseur se trouvait être Me Adolphe-Isaac

(1) Le Juif se rendait avec un rabbin dans la salle d'audience, l'un et l'autre revêtus du manteau et couverts du chapeau qui se portent à la synagogue. Entouré de coreligionnaires représentant les tribus d'Israël, le Juif se lavait les mains et les essuyait au manteau ; puis, avec la courroie servant aux prières, il liait son bras droit au bras du rabbin, posait la main droite sur la Bible à l'endroit du commandement de Dieu : « Vous ne prendrez pas le nom du Seigneur votre Dieu en vain ; car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui prend son nom en vain. » Il prêtait alors le serment qui lui était déféré. Des imprécations terribles contre les parjures clôturaient la cérémonie. On voit que le serment était prêté non pas à la Synagogue, mais au Tribunal, devant le juge, entre les mains du rabbin. La Cour de Cassation avait consacré cette jurisprudence en rejetant le 12 juillet 1810 le pourvoi formé contre un arrêt de la Cour de Colmar du 8 juillet 1809. La Cour suprême posa en principe que « le serment étant un acte religieux doit être

Crémieux, qui, depuis dix ans inscrit au barreau de cette ville, s'y était élevé peu à peu jusqu'au premier rang, autant par son talent que par sa turbulente activité. La prétention des magistrats, d'ailleurs fondée sur des arrêts précédents, indignait l'avocat qui la regardait naturellement comme une mesure d'intolérance. Il se fit fort d'affranchir sa race de l'ignominieux assujettissement et porta la question devant la Cour Royale.

Son argumentation fut habile. Il mit en jeu sa personnalité, utilisant ainsi tout le crédit dont il jouissait dans le chef-lieu du Gard. « Je prêtai serment, insinua-t-il, quand j'eus l'honneur d'être reçu dans ce barreau ; chaque année je l'ai renouvelé ; quel est celui d'entre vous qui jamais eut l'idée que ce serment ne me liait pas ?..... Hâtez-vous, Messieurs, cessez de prêter à mes paroles une oreille attentive ; ordonnez-moi de quitter cette enceinte, de me dépouiller de cette robe... ou bien accordez à quatre cent mille citoyens un droit qu'on leur conteste vainement. » Et, redressant sa taille, amplifiant sa voix : « Je ne plaide pas ici pour un chétif intérêt. La cause de mon client est la cause de tous les Juifs, c'est ma cause ! »

Les maîtres n'abondaient pas qui pussent illustrer l'éloquence nîmoise. Celui-là en était le prince, et l'on ne pouvait pas lui faire injure. Son congénère eut licence de jurer à la française.

Crémieux avait alors trente ans (1). Malgré sa jeunesse, il fallait que son art fût d'une séduction non médiocre pour empêcher ses auditeurs de considérer ce que son physique avait de repoussant. Sa laideur a été proverbiale : une tête énorme que grossissait encore sa chevelure crépue, étrangère à toute culture, une face de cabotin spécialiste des vilaines créations, un front irrégulièrement accidenté, un nez en boule narguant le ciel, des lèvres entrebâillées, découvrant une denture sans fraîcheur ; enfin, pour animer ce visage piqué de petite vérole, des yeux en relief, mi-clos, en des

prêté selon le rite particulier au culte de celui qui le prête » (*Interméd. des chercheurs*), XXIV, 802.

Le 3 mars 1846, la Cour de Cassation décida la suppression de ce serment.

C'est du Xe siècle que datent les premiers exemples du serment spécial aux Juifs.

(1) Il était né à Nîmes le 11 floréal an IV (30 avril 1796).

paupières lourdes, lentes, souillées de chassie. Son corps de Quasimodo, trapu, pesant, ramassé, n'eût pas gagné beaucoup à l'élégance de l'accoutrement; il le vêtait sans façons, ne sachant pas même lui éviter à l'ordinaire la trivialité des attitudes. A propos d'une plaidoirie que fit Crémieux pour Rachel, Legouvé dit : « La laideur légendaire de M. Crémieux fit rire même les juges (1). »

Jéhovah, dont les mains divines excellent à parfaire l'horrible plutôt que le gracieux, avait produit là son chef-d'œuvre tout comme Zeus son Thersite.

Mais, en compensation de tels désavantages, il apparaissait pourvu des qualités propres à son métier : mémoire diligente et souple, qui, dans son enfance, le fit admirer de Talma, faculté de travail et d'assimilation (2), capacité d'émotion se manifestant aussi bien par l'acuité de l'ironie que par l'emportement pathétique, aisance dans l'attaque et la riposte, dans la jonglerie des mots et l'animation du geste.

*
* *

Il avait hérité de ses aïeux le sans-gêne et l'esprit pratique une nature capable de se plier à toutes les exigences, à toutes les nécessités. Son père, David Crémieux (3), à peine honoré

(1) Em. Legouvé, *Etudes et Souvenirs de théâtre. Le Temps*, 13 août 1882.

(2) « Nul ne démêle mieux que lui les fils de l'intrigue la plus enchevêtrée. Il est à l'aise dans les arides combinaisons de la finance ou de l'industrie. Il réduit à leurs éléments les plus simples les problèmes les plus complexes. Les chiffres, sous ses doigts habiles, ont des groupements lumineux.

« Le Droit lui est aussi familier que les affaires. Il le possède dans son entier, depuis les mystérieuses arguties de la procédure jusqu'aux larges théories de nos lois constitutionnelles. Pas de texte qu'il ne connaisse, avec sa date et ses applications et la date de chacune d'elles. Les innombrables décisions de la jurisprudence sont entassées en bon ordre, toutes préparées pour la plaidoirie, dans sa mémoire encyclopédique où tiendrait la bibliothèque du Palais. » *Eloge de Crémieux*. Discours prononcé le 30 novembre 1885 à l'ouverture de la Conférence des Avocats, par Alphonse Bonhoure (page 1).

(3) Crémieu (Cremiacum) est un nom de ville, tout comme Lisbonne, Carcassonne, Lyon, Caen, Worms, Coblentz, Deutz. La cité de Crémieu (Isère) était l'une des plus riches de la vieille France. Elle fut bientôt le rendez-vous de tous les Juifs du Dauphiné. Les Dauphins ne s'en plaignaient pas, qui leur imposaient d'énormes redevances. Mais la possibilité de pratiquer l'usure et de s'emparer du gage non retiré dans l'année, leur permit

du droit de cité par le décret de la Constituante et ne se contentant pas de cette aumône, s'était emparé d'une charge municipale. Il est vrai qu'il ne l'occupa pas longtemps. Mis en prison pour ce fait après Thermidor, il faillit payer très cher son intrusion dans le fonctionnarisme. Il voulut, une fois relâché, essayer d'une autre carrière, tenta la vente des soies et se fit bientôt mettre en faillite (1).

Adolphe montra dès l'enfance un instinct d'accapareur très vivace. En toute entreprise, il veut être le protagoniste. Au lycée, c'est lui qui confectionne et débite les compliments (2). Si quelque incident se produit qui provoque chez cette jeunesse une protestation ou bien, au contraire, un éclat d'enthousiasme, c'est toujours Crémieux qui s'en fait l'interprète. Une cabale agissant pour le compte de l'acteur Lafont a si bien manœuvré contre Talma que ce dernier, lassé, dépité. se voit contraint de se dessaisir de certains rôles, tels que l'Achille d'*Iphigénie*, que s'approprie son rival. Les collégiens aiment Talma, ne veulent que le génial Talma : ils sauront le lui prouver. Une délégation d'entre eux, un dimanche, va porter au tragédien les témoignages admiratifs de tout le Lycée et le prie de daigner venir, le soir d'un congé prochain, leur jouer Achille. C'est Crémieux qui mène l'ambassade, la présente et congratule l'artiste.

Après la première abdication de Napoléon et son internement à l'île d'Elbe, Louis XVIII se hâta de poursuivre une réaction énergique contre les institutions impériales. Entre autres réformes, il abolit la discipline militaire imposée aux établissements scolaires, la parade en armes, l'obligation de circuler au pas, en silence et en ordre, l'usage du tambour au lieu de la cloche. La rigueur du règlement satisfaisait l'amour-propre

de s'approprier lentement tous les biens des particuliers. De là cette explosion de colère, à laquelle les princes durent céder. Les « Lombards » furent chassés, et ceux qui, fidèles aux anciennes coutumes, n'avaient pas adopté l'usage de noms héréditaires, furent dans l'émigration désignés tous par le surnom de Crémieux.

(1) Adolphe-Isaac, exalté d'ambition, encouragé du reste par ses triomphes du début, comprit de quel embarras serait ce passé dans l'ascension des honneurs, dès que, parvenu à la grande lumière, la rivalité, la haine de parti, se lèveraient et s'acharneraient contre lui. Ses gains montaient, montaient ; il fit un sacrifice, indemnisa les créanciers, puis requit la réhabilitation, mais sans cette modestie qui dans la circonstance eût été de bon ton.

(2) Au lycée Impérial, aujourd'hui Louis le Grand, on le surnommait *l'avocat*. (*Eloge*, page 7.)

des garçons ; sa suppression vexa leur vanité. A peine l'Empereur était-il rentré d'exil aux Tuileries qu'un certain nombre d'élèves, députés par le lycée Impérial, devenu dans l'intervalle lycée Louis le Grand, lui vinrent remettre une pétition réclamant qu'on rendît à leur maison et son premier nom et les coutumes qui en faisaient une école de virilité. C'était Crémieux qui avait rédigé la supplique : il voulut la lire à Napoléon lui-même. Mais pour pénétrer jusqu'au souverain, il fallait l'autorisation du grand maréchal du Palais. Voilà qu'il la refuse. Nullement intimidé par l'obstacle, le rhétoricien commence à faire du tapage. Napoléon se dérange à ce bruit, apprend le sujet de la discussion, et, ayant écouté les doléances que lui expose le verbeux Adolphe, lui en marque son gré par une étreinte familière (1).

Les Cent Jours, Waterloo, le retour des Bourbons. Les Israélites n'avaient vu dans Napoléon que le législateur complaisant de la Révolution. Surpris de sa mansuétude à leur égard, ils n'avaient pas cessé, pendant les quinze années de son règne, d'encenser humblement ce « génie surnaturel », le « héros de la France », « le restaurateur de leur culte », « le Salomon de ce siècle », « le très haut dispensateur de toutes choses » (2). Ils durent subir l'étiquette de *bonapartistes* sous laquelle les enregistraient tout naturellement les partisans de la Restauration.

Crémieux, avocat débutant, avait d'abord fait le fanfaron ; il s'aperçut bien vite que la sagesse pour le moment consistait à demeurer coi. Tout au plus se hasarda-t-il, au cours du nouveau règne, à soutenir deux ou trois causes assez contraires aux vues du monarque. Roublard et puffiste sans vergogne, il s'adonne de préférence aux causes judiciaires qui comportent l'exploitation du chauvinisme. Une fois il plaide pour un vieux soldat accusé d'avoir crié : « Vive l'empereur » dans une fête de village. Un autre jour il défend trois jeunes gens arrêtés pour avoir entonné la *Marseillaise*. Tâche heureuse en ces temps où tout vibrait encore de l'enthousiasme épique alimenté quinze ans par Napoléon ! Il fait une apolo-

(1) Il porta deux jours en écharpe la main qui avait touché l'Empereur. (*Eloge*, p. 8.)

(2) Tama, *Collection des actes de l'Assemblée des Israélites*. De ces litanies il est bon de ne pas retrancher cette appellation amusante, sinon très exacte : « l'ami, oui, l'ami sincère de la paix, seul titre cher à son cœur » (en 1806).

gie ampoulée de l'hymne révolutionnaire, et, s'enivrant de son propre pathos, au point d'en oublier son extraction : « Ecoutez, s'exclame-t-il, écoutez un chant de NOS PÈRES les Francs, marchant à la bataille : Pharamond, Pharamond, nous avons combattu avec l'épée, etc. » Cette témérité ne le contente pas. Dans une impérieuse apostrophe, il crie au représentant du Gouvernement : « Mais vous n'avez donc pas de sang français dans les veines ! » Et il termine par cette phrase qui est un bel enseignement pour ses neveux : « Berçons, berçons nos enfants avec la *Marseillaise*, apprenons-leur ainsi l'horreur de l'étranger envahissant notre territoire et l'amour sacré de la Patrie ! (1) »

Sans plus de risques, il s'acquit à Nîmes une popularité de patriote intransigeant. En 1829, il y était tout-puissant et déjà fort en vue dans la capitale. Le 13 août, au banquet du jeune barreau parisien, il siégeait même à la droite du président, le bâtonnier Dupin. Le Gard avait été très obstinément rebelle à la résurrection bourbonnienne ; la nouvelle des Trois Glorieuses y fit exploser les passions. Crémieux se rend aussitôt à Lyon pour demander les instructions du Général Bach, les transmet à son département et accourt à Paris pour y préparer ses affaires. Il achète le cabinet d'Odilon Barrot, fait agir les députés de sa région auprès du Ministre de la Justice, Dupont de l'Eure, et, par une ordonnance royale du 30 août, se voit nommer aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (2).

Pendant sept années il remplit cette double charge. A la longue, il s'y sentit des entraves et désira s'assurer la liberté

(1) De même tout récemment, en mars 1911, à Mulhouse, l'avocat Dreyfus, défendant le dessinateur alsacien Zislin, coupable d'avoir émis des cartes postales sur lesquelles étaient groupées nos trois couleurs, déployait, en pleine audience, notre drapeau, sous prétexte de montrer que les teintes ne correspondaient pas à celles de l'illustration, faisant ainsi devant un public d'annexés et au nez de juges allemands une manifestation pseudo-française.

(2) C'est en qualité d'avocat à la Cour de Cassation qu'il fut désigné, sur la proposition du président, M. de Bastard, comme défenseur du comte de Guernon-Ranville, un des ministres de Charles X. Son client refusa d'entrer dans ses vues, c'est-à-dire de déclarer, pour échapper aux responsabilités, qu'il avait souscrit par nécessité seulement aux fameuses Ordonnances, dont il aurait été l'adversaire dans le Conseil.

Le comte de Guernon-Ranville ne voulut pas qu'on séparât sa cause de celle de ses collègues.

d'action. Il démissionna dès 1837 et se fit inscrire au tableau des avocats de la Cour d'appel de Paris. Il rêvait de batailles, surtout de ces fins de journées où l'on peut toujours dépouiller quelque vaincu mort ou moribond. Par exemple il importait d'être rusé, de savoir attendre. Il prit toujours le mandat législatif que lui offraient les électeurs de Chinon.

Quand Louis-Philippe, s'entêtant à l'inflexible tactique de Guizot, se trouve harcelé de toutes parts, Crémieux, qui devine la déroute, se mêle aux assaillants. Les banquets réformistes rallient tout ce que la Royauté de Juillet a rencontré d'adversaires : ils sont déjà la force. Il préside autant qu'il peut ces assemblées et y joue de sa belle trompette nationaliste.

Aux agapes de Saintes, il fut particulièrement cynique.

On était au moment des toasts et tous les convives, très échauffés, très ardents, s'apprêtaient à boire avec le bon vin les tirades de l'orateur.

Crémieux (élevant la coupe). — Courage, Messieurs, à la France !

Toute l'assistance (élevant les coupes). — A la France !

Crémieux. — A la grande et belle patrie !

Toute l'assistance. — A la grande et belle patrie !

Crémieux. — A la terre des braves !

Toute l'assistance. — A la terre des braves !

Crémieux. — Au sanctuaire de la loyauté, de l'honneur !

Toute l'assistance. — Au sanctuaire de la loyauté, de l'honneur !

Crémieux. — Chers concitoyens, dites tous avec moi ces grandes paroles :

> **Amour sacré de la patrie,**
> **Conduis, soutiens nos bras vengeurs, etc.**

Et il continue de détailler les couplets que les autres répètent vers à vers. Venu cinquante ans plus tard, il eût chanté la *Carmagnole*.

Arrive l'année 1848. La tendance du gouvernement à des modifications électorales, plusieurs scandales dans le monde aristocratique, l'accroissement des partis républicains, les publications presque simultanées des livres de Michelet, de Louis Blanc et de Lamartine sur la Révolution, toutes ces causes, et plus encore les menées de la Maçonnerie, donnèrent

une impulsion irrésistible à l'hostilité du bas peuple contre le pouvoir.

Le 3 février, des jeunes gens désignés par les Ecoles se rendent à la Chambre pour demander la réouverture des cours de Michelet et de Quinet. Crémieux se rappelle, sans doute, le temps de son adolescence ; c'est lui qui se présente pour recevoir la pétition. Le 22, l'agitation qui grondait se met à déborder. Une délégation nouvelle, composée cette fois d'étudiants et d'ouvriers, force les barrages de soldats, qui, d'ailleurs, ne résistent guère et s'avance jusqu'aux portes intérieures du Palais-Bourbon. Qui peut être là pour les accueillir, sinon Crémieux ?

Il les félicite de leur courage et leur promet que justice sera faite de M. Guizot. Le lendemain, la Chambre, au milieu de la séance, apprend que la garde nationale va pénétrer de force. Ce n'est qu'une députation de la 4e légion, mais accompagnée d'une foule immense. Crémieux et deux de ses collègues se précipitent pour s'aboucher avec les protestataires. Ils leur déclarent que la noble énergie de la Garde Nationale a tué le Ministère et que les vœux unanimes de la France vont être exaucés.

Le soir, le coup de feu du boulevard des Capucines et la fusillade qui s'ensuivit développèrent l'insurrection. Le 24, à midi, c'est un désarroi terrible aux Tuileries. On a tenu jusqu'à la fin ; l'émeute est à présent maîtresse. Il ne s'agit plus de l'autorité, mais de la sûreté de la famille royale.

Louis-Philippe est seul avec M. Thiers dans son cabinet. Dans le salon attenant, le duc de Montpensier, très énervé, capable de toutes les défaillances, est entouré des princes de Wurtemberg et de Cobourg, de députés et de pairs de France. Tout à coup une porte s'ouvre, un homme sale apparaît ; c'est Crémieux. Montpensier l'a reconnu et, tout en l'interrogeant d'une voix fiévreuse, l'introduit auprès de son père.

L'intrus a son plan : il commence par affirmer qu'il vient de parcourir Paris, de se mêler aux bandes rebelles. Tout n'est pas perdu; seulement il faut se débarrasser de M. Thiers, « dont le nom inspire, dit-il, une répugnance invincible ».

Thiers subit d'aplomb ce heurt.

— Votre Majesté, fait-il, sait bien que je suis prêt à me sacrifier.

— Et qui me proposeriez-vous ? demande le roi à Crémieux.

Celui-ci n'ose dire : Moi. Il biaise.

— Sire, Odilon Barrot, qui serait libre de choisir son ministère dans les nuances les plus expressives de la gauche.

Le conseil est suivi : Crémieux part. Quelques instants après, le peuple entoure le château. Montpensier demi-fou pousse le roi à l'abdication. Comme ils sortent des appartements, Crémieux, tout essoufflé, tout couvert de poussière, les aborde. Il a appris la renonciation au trône en faveur du comte de Paris. Mais qui a la régence ? Il est indispensable que ce soit la duchesse d'Orléans, dont le libéralisme agréerait ses services. Il interpelle Louis-Philippe.

— Ce n'est assurément pas la régence du duc de Nemours que prescrit Votre Majesté. Car il n'y aurait rien de fait.

Le roi réplique une phrase quelconque ; il a maintenant d'autres soucis. Marie-Amélie, qui jamais auparavant n'aurait utilisé ce Juif, songe qu'il peut dans cette occasion lui être bon à quelque chose.

— Accompagnez-nous, Monsieur, lui dit-elle, votre nom nous protégera.

Crémieux n'est pas un héros. Mais il n'y a aucun moyen de se dérober. Il conduit les fugitifs jusqu'aux voitures et se hâte de s'en débarrasser. Comme le roi s'est attardé à réclamer son portefeuille, il le saisit des mains d'un domestique et le lui jette par la portière en l'expédiant à tous les diables :

— Partez ! mais partez donc !

Maintenant il ne faut plus perdre de temps. Il rentre aux Tuileries et fait la leçon à la duchesse d'Orléans qui y est restée avec ses fils et le duc de Nemours : elle ira à la Chambre avec l'héritier de la couronne et lira aux députés le message qu'il va lui accommoder. Il s'imposait ainsi comme chef du Ministère futur.

Une demi-heure après, il entre dans la salle des délibérations, où l'avait devancé la Régente présomptive. Il ne voit pas d'abord où en sont les débats et se glisse jusqu'à la princesse, à qui il tend la copie de l'allocution. C'est alors seulement qu'il s'aperçoit que l'idée d'une régence est fort combattue. Il n'y a bientôt plus de doute, la royauté tout entière fait naufrage. L'honnête courtisan n'hésite pas ; il monte à la tribune, et, devant la duchesse qui n'y comprend

rien, s'écrie qu'il ne faut plus aucune forme de monarchie, qu'on doit en venir tout de suite au gouvernement provisoire.

Le président lit dans le tumulte les noms des membres possibles. Celui de Crémieux est repoussé par les protestations d'un grand nombre. Cependant si assourdissant est le vacarme, qu'on décide d'aller à l'Hôtel de Ville, pour y établir le pouvoir d'une manière définitive. Crémieux y arrive en retard. La cohue est telle qu'on ne le remarque pas. Marie, Garnier-Pagès, Lamartine et Ledru-Rollin, ne s'entendant pas au milieu du bruit, se donnent rendez-vous dans une petite salle retirée. Crémieux les y rejoint. Ils ne pensaient guère à lui ou plutôt n'en voulaient pas pour collègue.

« Au moment où j'entrai, raconte-t-il (1), Marie et Garnier-Pagès me dirent : Mais, Crémieux, vous n'êtes pas membre du Gouvernement Provisoire. Je dis à Marie : — Si vous en êtes, c'est à moi seul que vous le devez. »

Et, sans plus de cérémonies, il s'installe, décrète, paraphe. Sa conversion était opérée : lui qui le matin était de l'opposition dynastique, signait à quatre heures une proclamation se terminant par cet article : *Le Gouvernement Provisoire veut la République.*

Ce bond subit en pleine gloire étourdit quelque peu la famille Crémieux. L'épouse surtout en manifestait une aimable folie. Il faudrait citer les lettres délirantes qu'elle adresse alors chaque jour à ses intimes : « Ah ! je ne m'y fais pas, mes amies, je ne puis y croire ! » Elle passe son temps à contempler son homme, à caresser cette tête de ministre. Elle en dit la beauté intellectuelle. « Voyez-vous, il était fait pour les orages. » Il a une fabrique de discours de la force de 250 chevaux. » Et, dédaignant Lamartine, Ledru-Rollin, tous les autres : « Adolphe est là *le Coq*, le seul qui sache parler. »

Après plusieurs mois, le ménage s'habituait à cet Olympe, quand Louis-Napoléon en devint le maître. Le prince devait quelque reconnaissance à Crémieux. Non seulement il avait été conseiller de sa famille ; mais en 1845, comme des pétitions étaient venues de Corse, sollicitant, en faveur des Bonapartes, l'abrogation de la loi de bannissement, c'était

(1) *En 1848*, par Ad. Crémieux.

lui qui avait décidé la Chambre à en prononcer le renvoi au Président du Conseil. C'était encore lui qui, récemment, étant ministre de la Justice, avait déclaré ce même décret virtuellement aboli par la Révolution de Février. Crémieux comptait donc que le Président de la République se souviendrait de ses obligations ; aussi avait-il appuyé sa candidature. Il en fut mal récompensé : Odilon Barrot prit son portefeuille, sans qu'il en eût le moindre dédommagement.

Dès lors c'est la guerre contre l'Elu du plébiscite. Crémieux s'oppose, en qualité de rapporteur, à un projet de loi restrictif de la Liberté des clubs ; il fait de sa maison le rendez-vous des mécontents. Bref, quand fut opérée la surprise du Deux-Décembre, comme, après les premières arrestations, des protestataires s'étaient assemblés chez lui, la police s'empara de tous et les dissémina dans les prisons. Une retraite de vingt jours à Mazas le calma pour plus de quinze ans.

Il eut la vie longue et put suivre sa tactique, patienter jusqu'à la décadence du pouvoir existant. Peu à peu la puissance de l'Empire décline ; le rétablissement de la liberté de la presse et de la parole publique rend possible l'attaque la plus véhémente. Crémieux s'y distingue en prenant le principal rôle de défenseur dans le procès Baudin, où figure à côté de lui son secrétaire, Léon Gambetta. Après un échec dans la Drôme, il est nommé comme représentant par la troisième circonscription de Paris. Chez lui se donnent des soirées antiplébiscitaires ; on y organise la propagande, on y fonde des comités, on y rédige un manifeste contre l'Empire et un appel à la révolte, qu'on répand dans l'armée.

Quand, le 4 septembre, on sut à Paris le désastre de Sedan, Jules Favre et quelques autres députés, dont Crémieux, proposèrent à la Chambre la déclaration de déchéance contre la dynastie des Bonapartes et la formation d'une Commission chargée de la Défense Nationale. Les choses se passèrent à peu près comme en 1848. Le Palais Bourbon envahi, l'on doit se rendre à l'Hôtel de Ville pour y distribuer les parts du Gouvernement. Crémieux obtient la Justice. Il saute dans un fiacre avec deux turcos et se fait conduire au Ministère. Il avertit lui-même le concierge qu'il vient remplacer M. Grand perret. Dans son cabinet, racontent les *Archives Israélites*, que trouve-t-il ? Sa calotte de velours oubliée là en 1849 et qui, ajoute le rédacteur, a coiffé depuis tous les gardes des Sceaux. Ce couvre-chef ne devrait-il pas figurer au Musée Carnavalet?

Dans leur *Journal*, les Goncourt ont fourni des détails pittoresques sur le noble jeu de cet homme d'État.

— Mardi 31 janvier 1871. — Ce soir, je dînais au restaurant à côté d'un avocat à la Cour de cassation, M. P... Je lui disais qu'il serait bien heureux que la prochaine Assemblée se rationnât d'avocats, de marchands de verbe et de mots creux. J'ajoutais que, pour mon compte, j'étais persuadé que si la France pouvait se priver d'éloquence parlementaire pendant une vingtaine d'années, la France se sauverait, mais que c'était la condition *sine qua non* de son salut. Tout avocat qu'il était, mon interlocuteur partageait mon avis et partait de là pour me signaler le *chapardage* (c'était le mot dont il se servait), le chapardage de toute la basse gent du Palais. Il me montrait tous les avocats de deux sous, tous les avocats sans cause, tous les avocats sans talent et sans honorabilité, aidés, poussés par Crémieux dans la curée des places de la haute administration. Et, dans ce moment où la pensée de la France était tout entière tournée contre les Prussiens, dans ce moment même, — ah ! je n'oublierai jamais le tableau qu'il me faisait de ce cabinet, où la porte, à tout moment violemment poussée, livrait passage à un intrus, qui, sans dire gare ni bonjour, jetait à pleine gueule : « Crémieux, délivre-nous de Robinet, de Chabouillot... Nous n'en voulons plus. » Et, après cet intrus, un autre intrus demandait la démission d'un autre procureur impérial, aussitôt obtenue de la bienveillance gâteuse du ministre. »

Du reste il ne dirigea pas que la Justice. Comme les Prussiens avançaient à marches forcées, on crut plus prudent de ne pas concentrer dans Paris la conduite des affaires et l'on décida qu'une délégation s'éloignerait en province. Crémieux se proposa pour cette tâche, et, dans sa présomption, refusa qu'on lui adjoignît qui que ce fût ; il mènerait de front Justice, Guerre, Finances, Affaires Etrangères, etc. Après son départ, ses collègues réfléchirent à la sottise de cette témérité. Glais-Bizoin fut choisi pour aller le seconder à Tours avec l'amiral Fourichon.

A l'arrivée de Glais-Bizoin lui annonçant que Fourichon le supplée à la Guerre, Crémieux entre en belle exaspération :

— C'est une déchéance ! C'est Jules Favre qui l'a voulu. Je le reconnais là ! Eh bien ! il sera content ! Messieurs : prenez ma place ; je me démets et m'en vais sur-le-champ...

Puis il ouvre violemment la porte, appelle sa femme :
— Crois-tu ? lui crie-t-il, à Paris ils ont voté ma déchéance. Partons, partons vite !

C'est une scène extrêmement comique. Tandis qu'il tourne autour de la grande table, tout hors de lui, se faisant craquer les doigts de colère, la pauvre dame trotte sur ses pas, essayant de le saisir par ses basques, le suppliant de se rasséréner.

Le repos de la nuit, les avis de sa compagne inclinèrent l'ambitieux à la philosophie ; le lendemain, au conseil, il n'était plus question de la mesure prise par Jules Favre, non plus que de la démission. Du reste, à trois semaines de là, ce fut Fourichon qui dut donner la sienne, laissant pour quelques jours (1) à son rival l'omnipotence si convoitée.

Il devenait organisateur de la Débâcle, donnait des ordres aux Généraux, passait en revue les régiments qui partaient à la mort, et, pour stimuler leur courage, leur parlait non point de la France à sauver, mais de la République à raffermir, non pas de la Patrie territoriale, mais de la Patrie révolutionnaire, c'est-à-dire de l'égalité des Droits. Encore n'était-ce là que du mauvais verbiage (2). Mais il faisait pire. Il obtenait la promulgation du décret qui porte son nom et dont nous reparlerons plus loin.

Le 14 février, il se retirait, ne faisant pas partie de la Nouvelle Assemblée. Le 20 octobre il y était envoyé par les Israélites d'Alger. Il avait abordé la soixante-quatorzième année, et désormais n'eut plus que de rares sursauts.

Le 15 décembre 1875, il gagnait un siège de sénateur inamovible et mourait le 10 février 1880, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Ce n'était pas tout à fait la fin de la farce. Elle se prolongea jusque dans les funérailles, où fut déployée la pompe

(1) La venue de Gambetta le priva toutefois du portefeuille de la Guerre.

(2) Crémieux, suivant l'instinct atavique, avait horreur du militarisme. Dans son livre intitulé *le Gouvernement de la Défense nationale,* il s'élève contre l'institution des armées permanentes et voudrait qu'on les remplaçât par la milice. Les citoyens disposant de leurs fusils, l'émeute sanglante est toujours possible et l'on peut l'utiliser. En attendant, comme il était le maître en 1871, il écouta les anarchistes algériens. Au général gouverneur, le comte Walsin-Esterhazy, il substitua quelque civil.

militaire qu'on doit aux génies, aux héros ou aux grands bienfaiteurs du pays.

*
* *

Le rabbin, lui adressant l'adieu suprême, revendiquait avec raison pour son culte seul la gloire de ce défunt tant honoré. « Il appartenait au judaïsme, dit-il, par sa naissance, par les habitudes de la maison paternelle (1), par toute une vie consacrée à la défense de ses coreligionnaires. » On ne saurait voir là cette exagération flatteuse avec laquelle nous avons coutume de louer ceux qui viennent de n'être plus. Crémieux fut bien un dévot, un clérical, plus même, l'homme de Dieu, le continuateur de Moïse, ayant comme lui la volonté de diriger et de soutenir la marche du peuple sacré vers l'occupation d'une autre Chanaan.

Banal serait-il de répéter, après tant de sociologues, que la puissance des Hébreux tient à leur solidarité. Le Juif est nourri non pas comme le chrétien, dans l'amour de tout le prochain, mais dans la considération exclusive du Juif. De telle sorte qu'un véritable adorateur de Jéhovah, après s'être suffisamment pourvu lui-même, pense à exercer son surplus d'activité dans l'intérêt de ses congénères contre le reste de ses semblables.

Telle fut la conduite de Crémieux. Obliger sa race à progresser, et, dans ce dessein, lui acquérir des nationalités fictives, voilà l'emploi de son talent d'orateur et de sa finasserie de politicien.

Les Israélites, admis chez nous au banquet familial, s'opiniâtraient à n'y pas figurer dans la même attitude que leurs frères d'adoption. Pendant une dizaine de siècles, on ne les avait autorisés qu'à s'asseoir à terre et dans une pose servile ; l'habitude des bonnes manières leur faisait défaut. Ils eussent mieux aimé s'accroupir comme jadis dans la poussière que se mêler à la société des *Goym*. C'est une maladresse, leur dit le sage, il faut dissimuler, ne pas vous distinguer des autres ni faire bande à part. Si vous procédez de la sorte, dès le siècle prochain, ce sont les chrétiens de

(1) Crémieux avait dans son enfance appris en même temps le français et l'hébreu (*Eloge de Crémieux*, par Bonhoure, p. 7).

souche française qui, dans le festin social, apporteront les plats à vos descendants.

Mais il ne suffisait pas de prêcher la fusion ; il importait d'en donner l'exemple. Il fit baptiser ses deux enfants. Pour lui, ce n'était qu'une formalité sans aucune signification ; mais ce subterfuge les identifiait en apparence à la majorité de leurs concitoyens.

Un jour, la commune de Lunel, dans l'Hérault, se trouve embarrassée d'un procès très ardu que lui vaut la construction de son église. Lunel n'est pas bien éloigné de Nîmes ; les habitants l'osent rappeler à l'éminent avocat, qui accepte de les assister et gagne leur cause. Se moquant alors de ses braves clients, il consacre ses honoraires à l'achat d'un ciboire et leur en fait cadeau. Le voilà passé bienfaiteur de la paroisse, on prie pour lui de tout cœur à la messe, on fait graver son nom sur le vase qu'il a offert. Enfin, pour lui prouver le mieux qu'ils peuvent leur respectueuse reconnaissance, ces gens simplistes se procurent son portrait en lithographie et, l'ayant fait encadrer, l'accrochent dans une chapelle entre les images du Christ et de saint Joseph.

En 1871, quand on le délégua chef du pouvoir à Tours, il ne repoussa point l'invitation de Mgr Guibert qui lui ouvrait sa demeure archiépiscopale et le conviait à partager ses repas.

Durant des mois, Crémieux souffrit que les « calotins » l'hébergeassent, lui et tous les siens, s'accommodant ainsi de la compagnie d'un prélat, de vicaires généraux et de menus abbés. On s'imagine l'effet de cette fraternisation du pontife avec le président du Consistoire. Ce fut un sujet de développements. On vantait un si parfait savoir-vivre, une si belle largeur de vues. L'élément juif s'en accréditait parmi les hautes classes, non pas le moins dans le clergé.

Et l'œuvre de Crémieux s'accomplissait. Ce n'était pas sans peine, ses protégés nuisant souvent eux-mêmes à l'exécution de son plan. Celui qui lui donna le plus d'ennuis fut Deutz. Fils d'un rabbin de Coblentz, il s'était fait naturaliser Français et converti au catholicisme. La protection du pape le poussa dans l'intimité de la duchesse de Berry, qui de sa retraite à Nantes, chez les Duguigny, se mit à correspondre par son intermédiaire avec ses amis du dehors. On sait comment, après en avoir tiré tout ce qu'il pouvait, en particulier le titre de baron, Deutz songe un jour au gain

qu'il réaliserait par une indiscrétion. Il s'abouche avec les policiers de Louis-Philippe, et, par petits paquets, leur livre des renseignements qui les allèchent. Après six mois de délations sans conséquence, il se décide au grand coup. L'affaire est conclue : cinq cent mille francs lui sont versés immédiatement, une somme égale lui est promise pour la capture.

Il avait été convenu qu'on le suivrait à distance quand il se rendrait de sa maison à celle de la princesse. Une première fois l'entreprise échoue, sa trace ayant été perdue dans l'obscurité. Huit jours après l'on recommence. Comme Deutz, ce soir-là, se présentait chez la duchesse, elle lui tend une lettre qu'elle reçoit à l'instant ; ce sont des conseils de prudence et l'avertissement qu'un de ses confidents va la vendre. « C'est peut-être vous ? » lui dit-elle en souriant. Et lui, du même air : « C'est possible, madame. » Une heure après, les portes étaient enfoncées, les pièces fouillées, l'arrestation effectuée.

Ce forfait écœura l'Europe entière. En son âme de mercanti, Deutz s'étonnait sincèrement du tumulte injurieux qui s'élevait. Tout ahuri, le monstre s'en alla chez Crémieux et le conjura de le secourir. Quelle réponse obtint-il en cette entrevue ? On ne peut que hasarder des conjectures. Il est à peu près certain que l'autre, très madré, lui reprocha de n'avoir pas conduit plus finement l'opération. Pour le moment, le pauvre garçon n'avait qu'à faire fructifier son petit « bénéfice » à l'étranger, afin de laisser mourir ici la violence de l'indignation publique.

Soucieux de ne pas se compromettre, Crémieux, dès le lendemain, fit insérer dans quelques feuilles ce billet emphatique : « Monsieur, toute relation doit cesser entre vous et moi. Je vous ai entendu deux heures, c'est assez. Vous êtes libre, dans tout l'éclat du triomphe lucratif ; je n'ai rien à faire pour vous... Il faut subir la honte quand on a consommé la trahison. »

Mais dès que le ressentiment général se fut atténué, le criminel fit paraître un factum où il déclarait que son mobile unique avait été le désir de sauver la Patrie des luttes intestines. A présent il n'y avait plus d'imprudence à lui prêter aide. Crémieux prend acte de cette affirmation, qu'il estime convaincante ; il s'excuse même d'avoir jugé sur les apparences. Le bien comme le mal réside en l'intention. « Votre

défense, acquiesce-t-il, établit que vous n'avez pas eu d'autre pensée que d'épargner à la France la guerre civile et la guerre étrangère. J'ai l'honneur d'être, etc... »

L'opinion, même orléaniste, même républicaine, gardait rancune à la communauté juive. On avait beau lui objecter que le misérable était baptisé : l'intelligence la plus simple n'aurait pu admettre que toute la vertu de l'eau sainte et des paroles liturgiques suffît à modifier l'origine et le sang de l'individu. Dans cet homme ondoyé par le prêtre, béni et recommandé par le Souverain Pontife, le pays, qui ne s'occupait guère de la question confessionnelle, ne vit que le rejeton d'une branche israélite, et son mépris s'étendit sur la collectivité.

En ce temps-là, comme par un fait exprès, une quantité d'Hébreux se signalèrent par l'escroquerie, les malversations, voire le vol à main armée. Souvent, en citant tel nom étrange, le conteur du fait divers en soulignait le caractère exotique. Me Crémieux fut chagriné de cette insistance. Il invite un jour les principaux rédacteurs des journaux parisiens ; après une réception, qu'il fait la plus cordiale possible, il leur adresse une homélie touchante :

« Messieurs, vous savez tous si mon zèle, si mon dévouement ont fait jamais défaut à la presse ; j'ose réclamer de vous à mon tour un service qui ne sera d'ailleurs qu'un acte de justice. » Et il leur demande de vouloir bien cesser, par amitié pour lui, ce qu'il considère comme une persécution, cette manie qui consiste à indiquer la race du voleur, si d'aventure il est Juif.

Les événements de Damas contrarièrent encore ses efforts. Lorsque la guerre éclata, en 1839, entre le sultan Mahmoud, et le pacha d'Egypte Méhémet-Ali, Crémieux, qui craignait les résultats du conflit pour ses coreligionnaires d'Orient, avait imploré la protection des Gouvernements. Or voici que l'année suivante, cette nouvelle se répand tout à coup : le grand rabbin de Damas, avec la complicité de quelques fidèles, vient d'assassiner un prêtre français. C'est, dit-on, le crime rituel. Au cours de l'enquête, plusieurs des inculpés font des aveux ; les uns sont condamnés à mort, d'autres à la prison.

> Des enfants de Lévi la troupe consternée
> En poussa vers le ciel des hurlements affreux.

Ceux des onze autres tribus renforcèrent de leurs cris ce

concert ; l'Europe en fut bientôt assourdie. Le récent succès diplomatique de Crémieux, sa grande notoriété d'avocat, le désignaient comme le sauveur probable des circoncis opprimés. Créhange, rédacteur à la *Sentinelle Juive*, l'exhortait à cette glorieuse campagne : « Ecrivez aux Juifs du monde entier ; dites-leur qu'il s'agit de l'honneur du peuple de Dieu, vous serez entendu ; leur dernier sou, leur dernière goutte de sang, seront à votre disposition. » Le jeûne fut ordonné dans tout Israël, avec faculté de s'en dispenser moyennant une aumône.

Crémieux partit pour Damas et plaida. Le résultat de son intervention ne devait que médiocrement le satisfaire : les prisonniers obtinrent leur grâce, la revision du procès fut refusée.

Quels transports cependant, quelles ovations sur son passage, au retour ! En Turquie, en Grèce, en Italie, en Autriche, en Allemagne, partout les colonies juives lui ménageaient un accueil triomphal. En sortant de Trieste, tout le long de l'interminable côte d'Opchina, trois mille fanatiques l'accompagnèrent, chantant hosanna, jetant des palmes et des rameaux sous les roues de sa voiture. A Vienne, il y eut, chez Metternich, une fête en son honneur. Lettres, diplômes pompeux, objets de valeur lui étaient expédiés de toutes les régions. Mais le don qui le flatta le plus fut le bâton de main (1) en or qu'on lui remit en Allemagne comme insigne de la souveraineté. Ce culte universel l'enorgueillit ; il se voyait investi de la domination, et, dans sa superbe, il médita d'audacieuses réformes au profit de la grande famille. Mais l'ordre régnait chez nous, et il ne pouvait songer à violenter la France sinon par surprise, c'est-à-dire à la faveur d'une Révolution.

En attendant, il ne négligeait aucune occasion d'aider à la prospérité des siens. C'est ainsi que, non content d'initier Rachel à l'art tragique et de la préparer à ses rôles par l'explication des pièces, il entretenait et fortifiait sa réclame. Il fit plus pour elle, il l'introduisit dans le monde. Elle avait peu

(1) Les nations d'Orient ont toujours regardé le bâton non seulement comme un soutien, mais aussi comme le symbole du commandement. On peut citer le sceptre d'Assuérus, la verge de Moïse et d'Aaron. Mitah est l'instrument des prodiges ; Schebat (verge) est l'arme de la répression, de l'autorité.

d'esprit, il lui en prêta. Née sur une route de Suisse, pendant un voyage en roulotte, elle n'avait jamais pu acquérir la possession parfaite de notre langage ; il corrigeait ses lettres et au besoin les lui rédigeait. Et tel beau monsieur qui relisait avec délices un billet de la divine, ne savourait que des gentillesses de l'horrible Crémieux. Au moral, l'enchanteresse n'était pas la fleur des pois. Son protecteur l'exhortait à respecter au moins les convenances, dans l'intérêt de leur nation.

Mais il s'occupait de choses plus importantes. La fondation de l'Alliance Israélite Universelle, sorte de ligue puissante dont la force habilement manœuvrée tantôt sur un point, tantôt sur un autre, devait triompher de toutes les résistances (1), la défense du financier Isaac Mirès, condamné d'abord pour abus de confiance, puis absous après cassation de l'arrêt, la démarche auprès de Napoléon III pour lui faire prendre en mains la sauvegarde de prêteurs malhonnêtes et d'accapareurs dont la Roumanie voulait se débarrasser, telles furent ses dernières œuvres pies jusqu'en 1870.

Le bouleversement que suscita la capitulation de Sedan lui assura la liberté désirée. Dès 1840, les Consistoires de France s'étaient préoccupés du sort des frères algériens. Leurs *Archives* de cette année-là contiennent une lettre d'un certain Johanny Pharaon, interprète auprès du gouverneur général, qui décrit l'abjection pitoyable où vit ce rebut de l'Afrique. Le quartier des Juifs est un agrégat de pourritures, un monde de fermentation nauséabonde. « Ils se livrent sans réserve, ajoute-t-il, à un commerce illicite de brocantage et d'usure, dont la base est la supercherie à l'égard d'eux-mêmes,

(1) L'Alliance Israélite Universelle fut fondée en 1860. Son siège est à Paris. D'après l'article 1er des statuts, la Société a pour but de :

1° Travailler à l'émancipation et aux progrès moraux des Israélites.

2° Prêter un appui efficace à ceux qui souffrent pour leur qualité d'Israélites.

3° Encourager toute publication propre à amener ce résultat.

La Société est administrée par un comité central ayant sous sa direction des comités régionaux ou locaux. Elle compte des adhérents dans toute l'Europe, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Egypte, etc. Elle s'est préoccupée principalement, depuis sa fondation, des Juifs de Roumanie, de Serbie, de Roumélie, du Maroc, etc. Elle organisa des souscriptions en faveur des Juifs de Russie pendant les troubles antisémites de 1881-82. Elle a multiplié les écoles juives. Elle avait 1.100 adhérents en 1862, 12.000 en 1870, 30.600 en 1885.

des Arabes, des Maures et des Européens... Ils acceptent notre Gouvernement parce qu'il les a enlevés à la griffe cruelle et rapace des Arabes, des Maures et des Turcs ; mais ils ne l'ont accepté que dans leur propre intérêt. »

Et le moyen de moralisation, selon lui, c'est de contraindre ces êtres dégradés à s'épurer, à se vivifier au foyer de l'énergie, c'est-à-dire dans nos régiments. L'antimilitarisme n'avait pas encore germé et l'on n'assimilait pas nos casernes à des bagnes. Le projet put être exposé dans les *Archives Israélites*, mais n'eut pas d'autre publicité. De sorte que, pendant trente ans, la pestilence d'Algérie, se nourrissant elle-même de sa putréfaction, ne cessa de s'accroître.

Cette turpitude persistante du Ghetto ne pouvait manquer de contrister l'âme de l'émancipateur. Il conçut l'abominable idée de guérir ce mal en le mettant au contact de nos plaies saignantes mais saines, en conférant notre droit de cité à trente-trois mille individus serviles, honteux, accoutumés à obéir au fouet. Il n'y avait pas de doute que la France ne dût être gâtée par ce mélange.

A la faveur du 4 septembre, Crémieux, nous l'avons vu, s'était attribué la direction de la Justice ; trois d'entre ses collègues se trouvaient être plus ou moins de sa race : Picard, Simon, Gambetta. Jamais telle opportunité, pensait-il, ne se renouvellerait. Il n'y avait qu'un obstacle possible, le mauvais vouloir des intéressés eux-mêmes.

La doctrine biblique est, en effet, ennemie de la naturalisation. « J'exterminerai, dit le Seigneur à son peuple, toutes les nations sur le territoire desquelles vous entrerez. Je les chasserai peu à peu devant vous jusqu'à ce que vous croissiez en nombre et que vous vous rendiez maîtres de tous leurs domaines (1). Ne vous conduisez pas selon leurs lois et leurs coutumes (2). »

Si nous suivons l'évolution du Judaïsme, nous constatons que ces préceptes furent toujours observés. Aman, ministre d'Assuérus, ministre patriote, ignoblement calomnié, Aman dénonce à son prince ce « peuple dispersé et répandu parmi toutes les provinces de son royaume, gens séparés les uns des autres, lesquels ont des lois et des cérémonies étranges et qui

(1) Exode, ch. XXIII.
(2) Lévitique, ch. XVIII, 3.

de plus dédaignent les ordonnances du roi (1). » Cicéron (2), Tacite (3), s'indignent de cet entêtement à ne pas adopter les mœurs ambiantes. Au long de l'histoire moderne, ce sont les Etats eux-mêmes qui s'en aperçoivent et châtient ces parasites dangereux, en les chassant, en les détruisant.

Donc c'est l'accord parfait à travers le temps et l'espace. Il est avéré que ces foules errantes ont défense de se fixer ou de faire amitié avec les habitants des régions qu'elles choisissent pour s'y établir. Comment donc les séduire par le seul attrait du nom français ? Ceux d'Alger ne souhaitaient nullement qu'on les en ornât. Crémieux, qui le savait bien, prit ses précautions. « Ne leur dites pas : Soyez Français si vous voulez, conseillait-il ; car ils n'abdiqueront pas volontairement la loi de Dieu. Déclarez qu'ils sont Français de par la loi, et ils obéiront. » C'est ainsi qu'une multitude, là-bas si méprisée, fut incorporée dans notre société. Avouons qu'on ne saurait en exiger une belle ardeur de patriotisme.

Il est juste de reconnaître que ces favorisés comprirent assez vite l'utilité de l'escamotage. Désormais les Arabes, qui jadis les mataient, constituaient seuls la caste subalterne. Et pourtant que ne leur devions-nous pas, à ces vaincus devenus nos alliés, et dont dix mille, les plus nobles de l'Islam, étaient allés mourir parmi les nôtres dans les champs de l'Est, tandis que les villes de l'Algérie restaient dégarnies, à la merci d'un prêcheur de guerre sainte ? Leur stupéfaction fut infinie quand ils apprirent le décret d'octobre : « Les Français, raillaient-ils, n'ont donc plus d'hommes qu'ils prennent des Juifs? Non, les Juifs ne se sont pas transformés en Français, ce sont les Français qui se sont faits Juifs. »

Soudain, ils entendent dire qu'à Paris le *soff* civil vient de jeter à bas le *soff* militaire ; chez eux, les journaux partisans de la Commune insultent impunément nos officiers. C'est donc que toute la dignité du pays suzerain s'est évanouie à jamais. Alors ils se révoltent à la suite du cheik Sidi-Mokrani et du caïd Ben-Ali Chériff.

Ce soulèvement qui fut bientôt anéanti, faillit avoir pour résultat de faire annuler le décret. Mais Crémieux veillait,

(1) Esther, III, 8.
(2) *Pro Flacco.*
(3) Hist. V.

malgré son grand âge. « Dieu ne veut donc pas que je meure ! » répétait-il d'un ton lamentable. Ses ruses firent traîner l'enquête. Pendant ce délai M. Lambrecht, ministre de l'Intérieur, auteur du projet d'abrogation, mourut subitement, et M. de Fourtou, le rapporteur, d'abord favorable à la proposition, changea d'avis. Finalement les choses demeurèrent dans le *statu quo*. Crémieux put se reposer. Son dernier acte politique fut une exhortation au Gouvernement français pour le déterminer à garantir les intérêts des Juifs roumains et serbes au Congrès de Berlin. Presque nonagénaire, il envisagea son passé et se sentit une joie au cœur.

Le serment *more judaico* aboli, le projet de loi sur le divorce présenté aux Chambres, l'Alliance Israélite Universelle étendue comme un réseau sur le monde, des délivrances et des réhabilitations multiples obtenues, l'appui matériel et moral prodigué aux séminaires de rabbins, plus de trente mille croyants pourvus de nationalité, ses mérites étaient nombreux et magnifiques devant le Seigneur. Il se voyait néanmoins bien las et désireux de paix. Comme le Moïse d'A. de Vigny, il implora le Très-Haut :

> Laissez-moi m'endormir du sommeil de la terre,
> Que vous ai-je donc fait pour être votre élu ?
> J'ai conduit votre peuple où vous avez voulu.

Le Très-Haut l'exauça...

*
* *

Si l'on eût avisé l'un de ces beaux cuirassiers qui paradaient à ses obsèques et qu'on lui eût demandé :

— Troupier français, qui escortes ce char, sais-tu bien ce que tu salues de ton sabre ?

— Mes chefs, eût-il répondu, ordonnent de présenter les armes. C'est donc que ce mort fut un grand citoyen.

Comment, en effet, ce simple aurait-il pu concevoir que le plus noble titre d'Isaac Crémieux à la gratitude nationale était d'avoir choisi l'instant de notre défaite et de notre désespoir pour infuser sournoisement dans notre sève affaiblie

et raréfiée l'impureté de trente-trois mille gueux, la lie du monde, tous étrangers à notre vie, à nos coutumes héréditaires, à nos amours comme à nos inimitiés ?

ROBERT LAUNAY.

La Perte d'une colonie

SAINT-DOMINGUE ET LA RÉVOLUTION

Il est plus facile de conquérir une colonie que de la conserver. La conquête d'un territoire n'exige qu'un élan d'énergie, qu'une tension momentanée de la volonté, qu'une offensive héroïque et heureuse contre un occupant distrait ou valétudinaire. Mais que les vainqueurs, plus dociles à l'appel du plaisir qu'à l'impératif catégorique du devoir, au lieu de veiller sur le domaine obtenu, l'abandonnent à l'inclémence des vents et à l'indolence des hommes, cette défaillance invite aussitôt l'ennemi à tomber, les armes à la main, sur la citadelle sans vigie et sans armée. Ainsi sombrèrent le Canada, l'Inde, l'Egypte, etc., moins enlevés à la France par les Anglais que par nos fautes. La débilité des caractères, la contagion des sophismes, l'affaiblissement de nos certitudes, l'incohérence de notre politique, avaient changé la France invincible en une France vulnérable. Si ces fâcheuses aventures déconcertent la foule, elles n'étonnent ni l'observateur attentif aux symptômes de décomposition qui travaillent les sociétés politiques, ni l'historien renseigné sur les trames secrètes qui les démembrent. Quand nul n'aperçoit et même ne soupçonne encore les plans qu'ourdissent les puissances occultes, l'homme d'Etat avisé non seulement découvre les cheminements du mal, mais en pronostique le triomphe.

Tel fut le diplomate qui, au début de la Révolution, occupait, à Londres, l'ambassade de France. D'origine nor-

mande, arrière-petit-fils de l'un des cent dix-neuf chevaliers qui défendirent, au XVIe siècle, le Mont Saint-Michel contre les huit mille Anglais de lord Scales, et très fier de cette ascendance, Anne César, marquis de la Luzerne, frère du ministre de la Marine et de l'évêque de Langres, passait, dans le monde des chancelleries, pour une intelligence cultivée et un esprit réfléchi et pondéré. A la suite du rappel de Gérard de Rayneval (1779), Louis XVI l'avait accrédité auprès de la République des Etats-Unis. « M. de Luzerne, — raconte un témoin, le marquis de Chastellux — est tellement fait pour la place qu'il occupe qu'on n'imagine pas qu'un autre puisse la remplir. Noble dans la dépense comme le ministre d'une grande Monarchie, mais simple dans ses manières comme un républicain, il est également propre à représenter le Roi auprès du Congrès et le Congrès auprès du Roi. Il aime les Américains, et sa propre inclination l'attache aux devoirs de son ministère. Aussi a-t-il obtenu toute leur confiance comme particulier et comme homme public. Sous ces deux aspects, il est inaccessible à l'esprit de parti qui ne règne que trop autour de lui. Les différents partis le recherchent avec empressement, et, n'en épousant aucun, il les modère tous. »

En récompense de ses succès en Amérique, le marquis de la Luzerne obtint l'ambassade de Londres, réservée, sous l'ancien régime, aux grands Seigneurs que mettaient en relief soit leurs alliances, soit leurs services. Nous venions d'aider la Nouvelle-Angleterre à rompre ses liens avec la mère patrie. Nos voisins ne nous avaient point pardonné ce concours, et Louis XVI avait estimé, non sans raison, qu'il fallait surveiller de près les manèges d'une Cour où, sous l'urbanité des formes, se manifestait le vif ressentiment du coup porté par notre pays à la puissance britannique.

M. de la Luzerne avait amené avec lui deux hommes désignés tous les deux à une célébrité et à une fin différentes : André Chénier, qui servit de secrétaire particulier au marquis, et Barthélémy, le premier secrétaire de l'ambassade et le futur négociateur de la Paix de Bâle. De tels collaborateurs honoraient singulièrement le diplomate qui distingua leurs talents et qui fit appel à leurs aptitudes. Un ancien roué de Cour, émigré à Londres, le comte de Tilly, nous donne, dans ses Mémoires, sur le salon du marquis

de la Luzerne et sur ses familiers, des détails où perce le désappointement de ce pourri, dépité de ne pas trouver chez la Luzerne, chez Barthélémy, chez André Chénier et chez les amis de l'ambassadeur, le duc de Luxembourg, la duchesse de Laval, Mme d'Ossun, la vicomtesse de la Luzerne, etc., la frivolité des boudoirs parisiens et la corruption de la société du Temple. C'est que la Luzerne prend au sérieux ses fonctions, son rôle et son pays. Il lui faut défendre la Monarchie, non seulement contre la sourde hostilité de Georges III et de Pitt, mais contre les intrigues du duc d'Orléans, qui, dans un but trop facile à deviner, entretient à Londres une bande d'agents mystérieux où se confondent trois Anglais, le colonel Shee, Forth et Clarke, — une femme de chambre de la reine, Mme Boulard, — trois membres de la Commune de Paris, Pitrat, Paris et l'abbé Claude Fauchet, et bientôt le futur garde des sceaux de Septembre — Danton !

Non moins patriote et non moins appliqué à ses devoirs que le marquis de la Luzerne, le ministre des affaires étrangères d'alors, le comte Armand-Marc de Montmorin de Saint Hérem, cache, sous des manières légèrement abruptes, une instruction étendue et témoigne, dans ses dépêches, d'un esprit studieux. Le petit-fils de M. de la Luzerne, M. le marquis de Vibraye, a bien voulu nous communiquer la correspondance diplomatique de son bisaïeul. Nous avons parcouru, avec le plus vif intérêt, ces lettres où nous sont révélés les dessous des événements contemporains. Témoin des intrigues auxquelles se livrent le duc de Leeds et ses collègues, la Luzerne ne se lasse pas d'appeler sur le « complot » qui se déroule sous ses yeux contre notre puissance, l'attention d'un gouvernement à la fois distrait et désarmé.

Voici les premières lignes d'une dépêche que l'ambassadeur envoie, dès le 5 mai 1789, au Comte de Montmorin :

« Les émeutes qui viennent d'éclater en France ont fait plaisir dans ces pays-ci (Londres) ; et on espère qu'il y en aura des nouvelles. » Un mois plus tard, le 8 juin, une lettre d'un secrétaire anonyme du marquis de la Luzerne signale le départ pour la France du sieur Forth, salarié par Pitt :

« Le sieur Forth, qui a déjà été en France depuis l'ouverture des Etats Généraux, a passé quinze jours à la cam-

pagne. *Quelques milliers de livres sterling ne sont pas grand'chose pour l'Angleterre, pour acheter, par des voies indirectes, quelques boutefeux.* S'il se trouve quelque chose de ce genre en France et que M. Forth y soit, il n'est pas étranger à cette intrigue ; il a toujours joué de ces rôles subalternes et il est d'autant plus à craindre qu'il ne manque pas d'adresse. »

Le 20 juin, le serment du Jeu de Paume marque la première querelle et la première rupture des Représentants de la Nation avec le Prince. Réflexions de M. de la Luzerne. (20 juin 1789.)

« La position des affaires, en France, tient l'Angleterre sur le qui-vive. Il n'y a personne qui ne tremble ici que la Constitution ne s'établisse et surtout qu'elle ne s'établisse paisiblement. On espère toujours que la chute de M. Necker entraînera de la confusion et tous les malheurs qui pourraient en être la suite. »

Le 14 juillet, la Bastille est prise. Le 31 juillet, l'ambassadeur écrit :

« L'année dernière, la croisière dans la Manche n'a duré que six semaines, mais je suis porté à croire que, cette année, elle sera plus longue, car le projet du ministère anglais est de nous occuper et de tâcher, par des *embarras extérieurs, d'augmenter nos embarras intérieurs.* »

Quels sont ces « embarras extérieurs » que l'Angleterre nous souhaite ou nous prépare ? La correspondance de M. de la Luzerne nous interdit tout doute sur les intentions de nos voisins. Il s'agit de provoquer des troubles dans nos colonies américaines et de profiter d'une émeute pour enlever à la France ses fiefs d'outre-mer. Voici quelques-uns des avertissements que la Luzerne recueille et transmet à M. de Montmorin :

« Il y a un grand nombre de gens ici, écrit notre ambassadeur le 25 août 1789, qui ne cessent de répéter que le moment est venu de se venger de la guerre d'Amérique et qu'il faut profiter de nos troubles intérieurs pour nous faire perdre à jamais *nos colonies.* »

Même note le 15 septembre :

«... Le Cabinet britannique est fort occupé de nos affaires. Il suit tous nos mouvements avec une extrême attention et, quoiqu'il paraisse ne s'en faire aucun dans les ports, nous pouvons, cependant, juger, par la suite des approvisionne-

ments, qu'on veut se tenir en mesure de former promptement tous les armements considérables auxquels nos malheureuses circonstances et l'état violent dans lequel l'Europe se trouve, détermineront la cour de Londres.

« D'après tout ce qu'on entend dire et tout ce qu'on dit ici, on ne peut pas se dissimuler que, si nos divisions lui en fournissaient le prétexte, l'Angleterre se croirait autorisée à profiter des circonstances et des forces redoutables de sa marine pour nous forcer à des *sacrifices douloureux.* »

Le roi Georges III partage l'animosité de ses ministres et de ses sujets contre notre pays et contre sa fortune. « Le roi d'Angleterre — écrit la Luzerne le 22 septembre — hait la France et se rappelle avec amertume la guerre d'Amérique; il voudrait que nos dissensions actuelles le vengeassent des malheurs que son entêtement lui a fait éprouver pendant nombre d'années. »

« Rivalisant de rancunes avec leur souverain, Pitt et ses collègues souhaitent et épient la dissolution de notre empire transatlantique : « En ce moment (29 septembre), toute l'attention du Gouvernement anglais est absorbée par nos affaires. Les calculs de son avidité lui font désirer qu'elles s'embrouillent de plus en plus et qu'elles lui fournissent l'occasion de s'approprier *nos îles.* Le soupçon de ma part n'est point exagéré. »

Toujours « nos îles » (1).

II

Quelle île est surtout menacée ? C'est Saint-Domingue.

En 1789, la population de Saint-Domingue comprend 42.000 Blancs, 37 à 38.000 affranchis, la plupart mulâtres, et près de 500.000 Noirs, asservis à la race blanche qui domine l'île. Originaires, en général, de nos provinces de l'Ouest, les Blancs se divisent eux-mêmes en plusieurs compartiments : les Planteurs, ou Grands-Blancs, propriétaires des sucreries et des caféières, véritables landlords qui, pour la plupart, dissipent en France, dans la capitale, leurs immenses revenus ; — les fonctionnaires, gouverneurs, officiers, intendants, administrateurs, mandarinat instruit et laborieux, tâchant de désarmer les haines et de concilier les

(1) Nous pourrions citer quinze autres dépêches où revient le même avertissement.

intérêts ; — les marchands, classe peu nombreuse (4.000), mais prépondérante, d'armateurs, de banquiers, intermédiaires non moins indispensables qu'onéreux entre les Planteurs et leur clientèle. Enfin, au dernier échelon, les Petits-Blancs, groupe d'artisans, de maçons, de charpentiers, de gérants de plantation, plèbe besogneuse, mais rapprochée du patriciat et du Tiers par la communauté des affections et la solidarité des antipathies. Les 500.000 noirs, soumis aux rigueurs du Code servile, subissent, sans trop de révolte, l'esclavage que tempère généralement la mansuétude des mœurs. Entre les Blancs et les Noirs s'intercalent les affranchis, les gens de couleur, au nombre de 37 à 38.000, hiérarchisés suivant la teinte plus ou moins colorée de leur peau, en « mulâtres », « quarterons », « métis », « mameloucks » « griffes », etc. — catégorie sociale exclue de tous les emplois civils et militaires, mais d'autant plus avide des premiers rôles auxquels la désignent, d'ailleurs, l'importance de ses transactions, l'ampleur de ses richesses et, disons-le, souvent aussi, la distinction de sa culture intellectuelle.

De même que la France, l'île de Saint-Domingue, au XVIIIe siècle, se laisse malheureusement ensorceler par les rêveries de quelques songes creux et ne prête une oreille que trop complaisante à leurs hallucinations. Ainsi, les principaux historiens de Saint-Domingue nous dénoncent les maléfices de l'un des mages de l'époque, — le célèbre Martinez Paschalis, le fondateur du Martinisme. Après avoir créé plusieurs Loges dans le Comtat-Venaissin et formé des groupes d'adhérents à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux. Martinez s'embarque, le 5 mai 1772, pour Saint-Domingue, où il consacre les deux dernières années d'une vie agitée à la prédication de ses doctrines. Nombreuses sont les dupes de ce sectaire. Disciple de Martinez Paschalis, le Normand Bacon de la Chevalerie, Lieutenant-Colonel d'infanterie à Saint-Domingue, se dévoue à la propagande du Coran martiniste. Sous ses auspices, le Cap, Port-au-Prince et les principales cités de l'île ouvrent des Loges où divers orateurs déclarent simultanément la guerre à l'hégémonie de l'Eglise et à la souveraineté temporelle de la France. Malgré les précautions que prend Bacon de la Chevalerie pour dissimuler ses démarches, la colonie ne tarde pas à le désigner comme l'artisan des troubles et comme l'adversaire de la France. Un ruban bleu, liséré de blanc, qu'arborent, à la boutonnière, tous ses

séides, sert de signe de ralliement à une sorte d'ordre chevaleresque institué par notre séparatiste.

Simultanément chef de la Milice de l'île et Président de l'Assemblée coloniale, Bacon de la Chevalerie réunit, pendant quelques mois, dans ses mains, tous les pouvoirs et peut se croire le tribun civil et militaire de Saint-Domingue. Au cours de cette dictature, la Monarchie perd, de jour en jour, son ascendant sur les créoles et sur les hommes de couleur, pendant que l'influence de l'Église ne se fait plus sentir dans les familles que par la permanence de quelques rites usuels et la routine d'une dévotion habitudinaire.

La dissolution de la Compagnie de Jésus avait enlevé à la colonie un clergé de mœurs irréprochables. On n'improvise pas une corporation ecclésiastique comme un intendant ou un gouverneur. Aux religieux instruits et respectés qui veillaient sur l'hygiène morale de la race succéda une bohème sacerdotale ramassée dans les bas-fonds de nos diocèses. Pour peupler les postes coloniaux vidés par l'exil, les évêques de la Métropole se débarrassèrent de leur écume. Ce personnel ecclésiastique ne pouvait naturellement protéger les créoles contre les divagations des sectaires.

La convocation des Etats Généraux, le serment du Jeu de Paume, puis la prise de la Bastille retentirent, d'un bout à l'autre de l'île, comme un coup de foudre. De même qu'en France, « l'aube des temps nouveaux » se rougit à Saint-Domingue du sang des têtes coupées. Le gouverneur général, le comte de Thomassin de Peynier, ancien lieutenant du Bailli de Suffren, marin éminent, administrateur distingué, appartenait à cette école de fonctionnaires irréprochables, mais pusillanimes, qui dominait, alors, dans la plupart des postes et qui conduisait lentement l'Ancien Régime à la débâcle. A cette race exquise, mais anémiée, rien ne manquait, — sauf le caractère.

Jeune garde marine, embarqué sur la frégate l'*Engageante*, que commandait le marquis de la Jaille, Villèle, — le futur ministre de Charles X, — se trouvait à Saint-Domingue, au moment où les premiers troubles désolèrent la colonie. Le gouverneur, M. de Peynier, ne parut point à Villèle « l'homme qu'il fallait pour tenir tête aux factieux ». « Son caractère, nous dit-il, était doux, calme, modéré, ferme même dans la ligne du devoir, lorsqu'elle lui paraissait clairement tracée. Mais il était peut-être plus âgé et moins désireux de gloire et

d'illustration que ne l'eût exigé la carrière qui s'ouvrait devant lui. »

En vertu des décrets du 8 et du 28 mars 1790, Saint-Domingue avait obtenu la nomination et la faveur d'une « assemblée coloniale », pourvue des mêmes pouvoirs que nos Conseils généraux d'aujourd'hui. Faculté lui était donnée, non de voter des lois, mais d'émettre des vœux. Cette subordination humilie et révolte nos planteurs, séparatistes inconscients, animés d'une invincible défiance, non seulement contre l'autorité royale, mais contre le Parlement qui tient alors dans ses mains les destinées de la France. Aux yeux de ces créoles agités, Saint-Domingue, au lieu d'être une possession coloniale, constitue un Etat autonome lié à la France, non par une sujétion politique, mais par un simple contrat fédéral. Pour attester l'existence de ce « Pacte d'union », c'est tout au plus si les planteurs admettent, à Port-au-Prince, la présence d'un personnage décoratif que le protocole désignera sous le nom peu compromettant de « Lieutenant du Roi ».

Dès les premiers troubles, l'autonomie de Saint-Domingue devient le cri de ralliement des meneurs : il faut secouer, sans retard, la tutelle de la métropole. Dans la région septentrionale de l'île et dans sa capitale, le Cap, se groupent les colons les plus riches, les plus remuants et les plus ambitieux. Au lieu de s'émietter en comités locaux, les Planteurs décident de constituer une assemblée provinciale, — l'Assemblée du Nord, — et d'opposer à la Constituante qui lutte à Paris contre l'autorité royale, un Parlement dominicain où la métropole se heurte à la même résistance. Le premier président de l'Assemblée provinciale du Nord, le martiniste Bacon de la Chevalerie, ne dissimule pas son hostilité contre l'hégémonie française. Très docile à ses suggestions, l'Assemblée ne se contente pas de censurer les chefs légitimes. Elle veut leur ostracisme. Une lettre adressée, le 29 janvier 1750, à l'Assemblée constituante, signale le ministre de la marine, le comte de la Luzerne, comme un « tyran », et revendique pour la colonie le droit de se gouverner elle-même. Deux jours auparavant, l'Assemblée provinciale a taxé de félonie tout colon convaincu de rapports épistolaires avec le comte de la Luzerne, et proclamé que, seule, l'Assemblée coloniale a le droit de statuer sur les intérêts politiques de Saint-Domingue.

Du Nord, le mouvement gagne les deux autres provinces :

la province de l'Ouest et la province du Sud. Si, dans le Sud, à Port-au-Prince, où siège le Gouvernement, l'élan autonomiste est, tout d'abord, moins prononcé que dans le Nord, les circonstances et les passions le font bientôt aboutir à la même rupture et aux mêmes violences.

A l'encontre du Club des Noirs qui, par la voix pe Brissot et de Grégoire, veut sans transition affranchir les nègres, les créoles de Saint-Domingue refusent même d'admettre les hommes de couleur — les mulâtres — au partage des droits que promulgue alors l'Assemblée constituante. Au Cap, deux colons, soupçonnés d'une malencontreuse tendresse pour la cause des Nègres, subissent, au mois d'octobre 1789, les outrages d'une ville en fureur. On promène l'un des colons sur un âne ; la population brûle l'autre en effigie. Quelques jours plus tard, un mulâtre, nommé Lacombe, ose réclamer pour sa caste les droits politiques dont jouissent les Blancs. Requête criminelle : les Blancs pendent le coupable.

Dans l'Ouest, les gens de couleur, moins hardis, se bornent à solliciter un siège dans l'assemblée qui doit tenir ses assises à Port-au-Prince. Le sénéchal du Petit-Goave, Fernand de Baudières, accusé d'avoir rédigé le texte de la pétition, a la tête tranchée. En proie à la même effervescence, le Sud se rend coupable des mêmes crimes. Maisons mises au pillage, esclaves maltraités, colons blessés, tous les attentats qu'entraîne une sédition déroulent leurs phases classiques sur toute la surface de l'île.

(*A suivre.*) OSCAR HAVARD.

L'Antisémitisme

Le Problème Juif

(*Suite.*)

SA SOLUTION

Nous avons montré, au cours de cette étude, les causes nombreuses et profondes auxquelles sont dues les réactions de tous les peuples contre la nation Juive, réactions qui portent le nom d'antisémitisme, et qui ont donné naissance au problème Juif.

Ce problème, nous l'avons étudié chez les différents peuples aux prises avec cette question. Nous avons vu de quelle façon nos Rois Capétiens l'avaient résolu, jusqu'au jour où la Révolution, dans son aveuglement criminel, a, d'un trait de plume, ouvert les portes de la Cité française à cette horde d'étrangers. Il nous reste à examiner, en face de la situation créée par cent vingt ans de parlementarisme, dont quarante ans sous le gouvernement républicain des quatre Etats confédérés : Juif, Franc-Maçon, Protestant, Métèque, de quelle façon doit être solutionné ce problème. Cette solution peut se résumer en deux formules : 1° remettre le Juif à sa place d'étranger ;

reviser les fortunes Juives en obligeant Israël à restituer des biens mal acquis.

LE JUIF EST UN ÉTRANGER.

Le Juif est un étranger. Voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue. Qu'on le considère en tant que race ou en tant que nation, le Juif est un Asiatique, un Sémite, partant un étranger. La race Juive est une race nettement définie, avec ses caractères spécifiques propres qui la distinguent nettement des autres races, caractères foncièrement héréditaires, qui font du Juif un type persistant depuis 4.000 ans, et que vingt siècles de dispersion à travers tous les peuples et tous les climats du monde n'ont pas altéré. Que la race Juive soit une race pure, au point de vue anthropologique, c'est-à-dire, n'ayant subi aucun mélange, c'est ce que personne ne songe à soutenir ; mais, ce qui est non moins incontestable, c'est que le peuple Juif, tout comme d'autres peuples, s'il n'est pas anthropologiquement pur, puisqu'il a subi des croisements, n'en constitue pas moins, par suite du phénomène de la *loi de retour,* une sous-race dont les caractères, tant physiques que physiologiques et moraux, sont absolument permanents par hérédité, et ce, malgré l'influence des milieux. En voulons-nous une preuve ?

Le Juif, on le sait, appartient au groupe sémitique, dont faisaient partie les Assyriens et les Phéniciens, dans l'antiquité, ainsi que les Arabes. Or, sur les bas-reliefs assyriens et égyptiens, vieux de cinq mille ans, nous constatons deux faits remarquables : 1° le type hébreu est nettement distinct du type assyrien, son congénère ; 2° le type hébreu représenté sur ces sculptures est absolument identique au type Juif de nos jours. Par conséquent, nous avons ici la preuve absolue que le Juif moderne est le descendant direct de l'Hébreu de Palestine.

Autre fait remarquable, et qui prouve la persistance du type : Juifs contemporains de Palestine ou d'Arabie, Juifs de Russie ou d'Espagne, Juifs d'Algérie et du Maroc, ou Juifs d'Angleterre et de Hollande, Juifs de France ou de Cochin, d'Afghanistan ou de Chine, tous ont un type identique, malgré les climats les plus divers et le genre de vie le plus différent ; et ce type

est précisément semblable au type des Hébreux représentés sur les sculptures assyriennes et égytiennes (1). Il y a donc une race Juive, malgré les dénégations trop intéressées de quelques Juifs contemporains, tels que Bernard Lazare, Finckelhaus, dit Jean Finot, et autres écrivains qui veulent abolir l'idée de race, premier jalon, à leurs yeux, de l'abolition des nationalités (2).

LE JUDAISME, FAIT DE RACE ET NON FAIT CONFESSIONNEL.

« Le Judaïsme est un fait confessionnel, et non un fait de race. » Tel est l'argument que nous servent inlassablement la presse, les écrivains, les savants et les docteurs d'Israël. Il n'est que trop facile de prouver le contraire.

Et tout d'abord, si le Judaïsme est une confession, comment dénommer, alors, le Juif indifférent ou athée, le non-circoncis ? La vérité est qu'Israël, pour échapper à l'appellation d'étranger qui le poursuit partout, en Russie, en Allemagne, en Roumanie, en France, voire même en Angleterre et aux Etats-Unis, se soucie peu de renier publiquement sa race, quitte à en proclamer la supériorité, lorsque le besoin s'en fait sentir, par exemple au Congrès des Races tenu à Londres au mois de juillet 1911, et dans les synagogues, où les Rabbins fulminent contre les mariages mixtes qui corrompent la pureté du sang d'Israël.

Mais le Juif ne constituerait-il plus une race, qu'il resterait encore une nation, c'est-à-dire une race ethnographique, ayant

(1) Cf. Zimmermann : l'*Homme*, p. 8. — Topinard : l'*Anthropologie*, p. 413. — Deniker : *Races et peuples*, p. 137. — Ch. Malo, *Hist. des Juifs depuis la destruction de Jérusalem*, p. 467, 525. — Relation du Père Paulin de Saint-Barthélemy. — Grégoire : *Histoire des Sectes religieuses, passim.*

(2) B. Lazare veut établir la confusion, chère à Israël, en déclarant qu'il y a des Juifs noirs à Cochin et en Abyssinie, des Juifs jaunes en Chine, etc. Grossier stratagème, qui montre la bonne foi Juive ! A Cochin, il existe des « Juifs blancs », descendants, conservés purs, des Juifs de Palestine, et des Juifs noirs, qui sont des Tamouls convertis au Judaïsme, mais qui vivent séparés des Juifs blancs, avec des synagogues distinctes, et ne se marient jamais avec eux. De même, les Juifs d'Abyssinie sont des convertis. Nous pourrions, avec la même vraisemblance, appeler Français des Annamites ou des Sénégalais convertis au christianisme.

un degré d'unité psychique égal à celui des races zoologiques les mieux déterminées. Et cela, Bernard Lazare, lui-même, est obligé d'en convenir : « Le moderne judaïsme, avoue-t-il, « prétend n'être plus qu'une confusion religieuse ; *mais il est* « *encore, en réalité, un ethnos*, puisqu'il croit l'être, puisqu'il « a gardé ses préjugés, son égoïsme et sa vanité de peuple, « croyance, préjugés, égoïsme et vanité qui le font apparaître « comme un étranger aux peuples dans le sein desquels il sub- « siste. Et ici nous touchons à une des causes les plus pro- « fondes de l'antisémitisme (1). »

Donc, le Juif constitue bien une race et un peuple, et ses dénégations actuelles ne sauraient nous donner le change. Si le Judaïsme, en effet, n'est qu'un fait confessionnel, le Juif pourrait alors changer de religion, comme il change de langue et de nationalité, et perdre, par là-même, sa qualité de Juif. Ou, s'il conserve la croyance de ses pères, il ne serait plus qu'un Juif, synonyme de chrétien, de musulman ou de bouddhiste. On voit la manœuvre.

Malheureusement pour Israël, un de ses grands docteurs l'a dit expressément : « *Af al pî chéhala, Israël hou !* la qualité de Juif ne s'abolit pas, nonobstant l'abandon. » Ce qui veut dire en bon français : le Juif constitue une race et un peuple ; et ce n'est pas le fait du baptême ou de la non-circoncision qui l'empêche de rester Juif. Qu'il se fasse baptiser ou se range sous l'étendard du Prophète ; qu'il soit naturalisé Français, Anglais, Allemand ou Américain, il reste toujours et avant tout un Juif. Nous ne voulons pas dire autre chose.

Le Juif est donc un étranger de par sa race et sa nationalité ; j'ajoute, en plus, qu'il est inassimilable. En aucun pays et en aucun temps il ne s'est assimilé, puisqu'il existe toujours à l'état de nation parmi les nations. Les Anglais et les Américains du Nord ont cru être assez forts pour l'assimiler ; les lois restrictives qu'ils ont édictées récemment contre son immigration prouvent qu'ils se sont reconnus vaincus. En France, nous en avons un exemple frappant. Les Juifs, dits marchands Espagnols ou Portugais, fixés à Bordeaux lors de l'expulsion des Juifs d'Espagne par les Rois Catholiques, ont vécu en France à l'abri de lettres

(1) B. Lazare, *l'Antisémitisme*, p. 234.

patentes délivrées par nos Rois, sous le masque de convertis, encore que judaïsants en secret, heureux, libres et enrichis par leur commerce. Ils n'étaient pas nombreux. En l'espace de 300 ans, se sont-ils assimilés ? Ah ! que non pas ! Et lorsque la Révolution éclata, ils jetèrent aussitôt le masque et redevinrent ouvertement des Juifs. Les Pereire sont un exemple célèbre de cette non-assimilation.

Il est donc puéril autant qu'absurde de tenter la solution du problème Juif par l'assimilation. Le Juif ne s'assimile pas. Mais, s'il est un étranger, de par sa race, sa nationalité et sa mentalité, il est, par conséquent, juste qu'il soit aussi un étranger, au point de vue politique. Il faut donc, de toute nécessité, le remettre à sa place d'étranger. Le décret du 27 septembre 1791 lui avait conféré le titre et les droits de citoyen français. Un simple décret abrogera donc cette loi criminelle, et par la même occasion, la loi de 1889, qui permet à des milliers de Juifs venus de tous les ghettos de Russie et de Roumanie, d'entrer sans difficulté dans la Cité française. Par là, tous les Juifs fixés en France depuis des siècles, comme ceux récemment naturalisés, se retrouveront *ipso facto*, à leur place d'étrangers.

Fort bien ! nous dira-t-on. Mais quel procédé employer pour arriver à reconnaître le Juif ? Les moyens ne manqueront pas.

LE RECENSEMENT.

Le recensement, évidemment, s'impose.

Et d'abord, pour tous les Juifs fiers de leur race (et ils sont la majorité) point de difficulté. Resteront les Juifs honteux, les Juifs masqués, les Juifs furieux d'être Juifs (il en existe), les Juifs de l'Internationale, les Juifs athées ou indifférents qui ont abandonné la Synagogue.

On devra donc exiger de tout Juif une déclaration, avec pièces d'identité à l'appui. Cette déclaration sera vérifiée, et n'empêchera pas une enquête générale dont le but sera de rechercher tout Juif récalcitrant. Au surplus, de même que pour les déclarations fausses concernant les successions, il sera établi des peines très sévères pour tout Juif ayant fait une fausse déclaration ou n'ayant fait aucune déclaration.

Cette sanction pourra varier suivant les circonstances et les individus : amende, prison ou expulsion. Il est de toute évidence, en effet, qu'avant d'établir un statut pour les Juifs, il est indispensable, tout d'abord, de leur enlever les situations prépondérantes qu'ils occupent dans tous les corps de l'Etat ; autrement, à supposer qu'on pût promulguer des lois contre les Juifs, il resterait à les faire appliquer. Or, les Juifs, et l'on ne saurait raisonnablement leur en faire grief, établis dans tous les postes stratégiques, ne s'exécuteront pas eux-mêmes. Depuis plus d'un siècle que les Juifs, en France, jouissent des droits de citoyen, ils ont mis le temps à profit. On les trouve au Parlement et aux autres corps électifs, aux premières loges pour légiférer et faire légiférer au plus grand profit de leur race. Ils pullulent dans l'administration préfectorale, ce qui leur permet, non seulement de favoriser leurs congénères, mais encore de diriger les élections à leur gré et de s'emparer du pouvoir politique. La magistrature, il est aisé de le comprendre, a leurs préférences ; et par leurs sièges qu'ils partagent avec les Francs-Maçons et les Protestants, leurs alliés, tant à la Cour de cassation que dans les Cours d'appel, les Chambres et les Justices de paix, ils assurent l'impunité à leurs méfaits et à ceux de leurs alliés. Quant à l'armée et à la marine, où leur nombre est formidable, ils encombrent les points stratégiques : Etats-majors généraux et particuliers, directions d'arsenaux, d'artillerie et du génie, danger redoutable pour la nation qui a commis l'insigne folie de confier ces postes de défense vitale à des étrangers qui font du « cosmopolitisme la plus grande des vertus(1) ». L'Université aussi regorge de Juifs, car Israël n'ignore pas que, pour détruire le patriotisme, l'idée de nationalité, toutes les idées de morale et d'honneur qui font les grands peuples, il n'est rien de tel que de fausser l'esprit national. Israël n'y a pas manqué ; et la grande Presse, entre ses mains et à sa solde, en créant l'opinion et en dénaturant la vérité, achève de corrompre et de pervertir le cerveau des Français.

Donc, et avant tout, un recensement basé sur leurs déclarations, et des enquêtes à l'effet de reconnaître la qualité de tout Juif. Ces listes de recensement établies, Juifs de Parlement,

1. Simon Lévy, grand Rabbin, *Moïse, Jésus, Mahomet, ou les trois grandes religions sémitiques*, p. 356.

de Conseil d'Etat, de Préfecture, Juifs magistrats, Juifs d'Université, Juifs d'armée et de marine, Juifs ingénieurs de travaux publics, Juifs avocats et médecins, dès la promulgation du décret leur enlevant le titre de citoyen français, cesseront aussitôt leurs fonctions.

Il est évident qu'en compensation de ce retrait d'emploi d'office, il y aura lieu d'accorder à tous ces fonctionnaires, soit des retraites, soit des indemnités pécuniaires, dont le montant sera pris sur la restitution de leurs vols.

STATUT CIVIL

Ce premier résultat obtenu, il restera à fixer la situation des Juifs au point de vue civil. Deux solutions se présentent : assimiler les Juifs aux étrangers résidant en France, tels que les Belges, les Allemands, les Espagnols ; ou bien les assimiler juridiquement à nos sujets coloniaux. Cette seconde solution aurait l'avantage de faire des Juifs fixés en France, en quelque sorte, des protégés, situation assez semblable à celle qu'ils occupaient sous la monarchie des Rois Capétiens avant la Révolution, et en tous points similaire à la situation des Juifs d'Algérie avant le décret Crémieux. Un trait de plume fit de ces derniers, en 1870, des citoyens français. Un trait de plume supprimera, pour eux, cette qualité usurpée. Ils redeviendront ce qu'ils n'ont jamais cessé d'être : des Juifs ayant une religion, des coutumes et une langue différentes des nôtres. — Opte-t-on pour la première solution ? Leur régime, alors, sera celui sous lequel vivent en France les étrangers de toutes nationalités. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, les Juifs seront seulement les hôtes de la France, hôtes dont le séjour ne sera toléré qu'autant que leur conduite sera conforme aux lois et ne constituera pour nos nationaux aucun danger. Tolérance, par conséquent, révocable ; le gouvernement étant toujours libre de prendre à leur égard des mesures d'expulsion. Sous cette condition, les Juifs auront le droit de vivre en France et de s'adonner au commerce, à l'industrie, à l'agriculture.

Cependant, il y aurait lieu, en certains cas, de leur appliquer des règlements restrictifs, dans le but de protéger nos nationaux. Ainsi, par exemple, à l'instar de la Russie et de la

Roumanie, le chiffre d'admission des Juifs aux écoles primaires, à celles de l'Etat, dans les Universités, devrait être limité à un pourcentage proportionnel à la population Juive. Cette mesure, loin d'être comme le proclame Israël, une persécution, n'est qu'une mesure de stricte justice. N'oublions pas, en effet, que le Juif se refuse, autant que possible, au travail manuel. Il ne s'y résigne que poussé par la nécessité. Dans les pays où il pullule et où la vie lui est plus difficile, comme en Russie, en Roumanie, il se fait colporteur, cabaretier, usurier, c'est-à-dire intermédiaire. Les métiers manuels qu'il se résigne à prendre, sont des métiers peu fatigants et pas dangereux : tailleurs, casquettiers, orfèvres. Et ces métiers manuels, les Juifs cherchent à les troquer, dès qu'ils le peuvent, contre des métiers plus lucratifs, et où il leur est loisible de servir d'intermédiaires. Aussi fréquentent-ils les écoles en masse, dans le but d'échapper au travail manuel ; et les carrières libérales, le commerce et la banque ont leurs préférences. Voyons-les aux Etats-Unis.

La grande majorité des Juifs de Russie qui viennent s'établir à New-York ou dans les grandes villes, sont tailleurs, cordonniers, casquettiers. Dès la première génération, leurs enfants ont abandonné le métier paternel pour entrer dans le commerce, la banque, ou pour suivre des carrières libérales. A Normal-College (Ecole Normale des institutrices à New-York) les élèves Juives constituent 75 °/₀ du chiffre global de la population scolaire (1). Le *Berliner Tageblatt* nous fait savoir qu'il y a trois mille avocats et mille médecins Juifs à New-York. Et l'*Allgemeine Zeitung des Judentums* nous apprend, non sans orgueil, qu'à Copenhague il existe une proportion de 10 avocats Juifs pour un avocat Danois. Or, la population Juive n'atteint que 4.000 âmes au Danemark (2). — Ces exemples nous prouvent qu'il y a donc nécessité absolue à protéger nos nationaux contre cet envahissement

1. *Archives israélites*, 10 août 1911.

2. *Allg. Zeit.*, 11 août 1911. N'oublions pas, en ce qui concerne les Juifs, que pour obtenir le chiffre exact des proportions, lorsqu'il s'agit des statistiques, il ne suffit pas de prendre le pourcentage Juif d'une part et le pourcentage des autres peuples, de l'autre ; mais d'établir le pourcentage réel donnant le rapport entre la population Juive et la population autochtone. Ex. : Copenhague comprend 300.000 Danois et 3.000 Juifs. On voit la proportion réelle des avocats Juifs par rapport aux avocats Danois.

d'Israël, et la simple équité exige que si la population Juive, en France, ne dépasse pas 200.000 ou 300.000 âmes, le pourcentage de leur admission aux Ecoles et aux Universités soit proportionnel au chiffre de leur population.

Par le chiffre élevé des Juifs entrés au barreau ou exerçant la médecine en France, par celui plus considérable encore des intermédiaires Juifs dans le commerce et dans la finance, nous pouvons nous rendre compte de l'urgence de cette mesure restrictive. Nul n'ignore qu'en France les médecins Juifs pullulent, depuis surtout que, grâce à un subterfuge dont le gouvernement se fait le complice, nombre d'étudiants Juifs de Russie et de Roumanie viennent suivre les cours de la Faculté à Paris, passent des examens et obtiennent un diplôme au titre étranger. Puis, passé l'âge du service militaire, ils se font naturaliser, et par un examen de pure forme, obtiennent un diplôme au titre français. C'est ainsi que des centaines de médecins Juifs sortis des ghettos de Russie ou de Roumanie, malgré des études forcément très inférieures à celles des médecins français, viennent concurrencer, de manière déloyale, leurs confrères de France. Aussi leur présence en notre pays a-t-elle suffi à jeter, en l'espace de quelques années, un discrédit fâcheux sur une carrière honorable entre toutes.

Nous avons montré l'âpreté du Juif dans sa course à la conquête des carrières libérales. La présence du Juif dans le commerce et dans la Banque constitue pour nos nationaux un danger autrement redoutable, car le Juif est essentiellement spéculateur et usurier. Par quels moyens devrons-nous l'empêcher de recommencer l'éternel accaparement des richesses nationales ? En revisant les opérations de Bourse, le statut des Banques, et en premier lieu : 1° en supprimant les Sociétés anonymes (inventions des Juifs et de la Franc-Maçonnerie, organisation anonyme par excellence) ; en ramplaçant par des titres nominatifs les titres au porteur qui permettent l'édification de fortunes scandaleuses et suppriment toute responsabilité individuelle ; 2° en prohibant le prêt à intérêt et l'usure, cette arme terrible du Juif. Par conséquent, suppression du gage ; c'est-à-dire, comme l'avaient fait nos Rois, déclarer insaisissable la propriété mobilière ou immobilière. De la sorte, la spéculation, moyen pour le Juif et le parasite, d'édifier rapidement et sans fatigue des fortunes colossales, disparaîtra forcément.

Les grandes entreprises, il est vrai, nécessitent de gros capitaux. On remplacera donc le prêt à intérêt par le système commanditaire, système incontestablement plus juste, puisqu'il répartit également les risques entre l'industriel ou le commerçant et le bailleur de fonds, et qu'il exige de ce dernier une surveillance constante de l'emploi de ses capitaux.

Quant aux petites entreprises, elles pourront adopter le système dont se servent précisément les Juifs entre eux ; c'est-à-dire la création de caisses rurales, de banques de prêts agricoles ou commerçantes. Grâce à ces créations, les grandes Sociétés Juives de colonisation, telles que la *Jewish Colonization Association*, ont pu établir, dans les deux Amériques, des colonies agricoles Juives, en donnant aux émigrés de Russie et de Roumanie des terres, des fermes avec leur matériel de culture, et des avances remboursables à longue échéance et à un taux d'intérêt très faible.

Tel est, dans ses grandes lignes, le statut civil qui pourrait être appliqué aux Juifs.

NATURALISATION

Quant au culte Judaïque, liberté de conscience absolue doit être assurée à Israël. Mais pour la raison que nous avons énoncée déjà, le Juif ne saurait perdre, par sa conversion au catholicisme, sa qualité de Juif; et, en aucun cas, cette conversion ne pourrait lui constituer un titre à la naturalisation française.

Cependant, il peut se présenter tel cas, encore que très rare, où des Juifs pourraient obtenir la naturalisation, à titre de récompense, pour des services rendus. Cette naturalisation ne saurait être entourée de trop de garanties. Elle devra donc être progressive et à deux degrés ; le premier n'accordant que le droit de vote, le second donnant seul accès aux fonctions politiques, civiles et militaires. Une loi spéciale, et non un simple décret, sera requise pour cette naturalisation qui ne sera qu'individuelle et ne vaudra pas pour le reste de la famille. Enfin, pour prévenir toute fraude, la prudence commande de ne naturaliser un Juif que lorsque deux ou trois générations de sa famille auront, par leur conduite, prouvé qu'une assimilation est possible.

En obligeant les Juifs à s'adonner à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, on les oblige à produire ; car, nul ne l'ignore, le Juif, intermédiaire, ne produit pas, il accapare. C'est un parasite. L'empêcher de faire l'usure, c'est l'empêcher de nuire au point de vue économique.

Au surplus, le meilleur moyen de neutraliser l'influence Juive dans la lutte économique et de supprimer sa concurrence déloyale, c'est d'avoir un code de travail réglementant les rapports du capital et du travail, code rédigé d'accord entre les intéressés. Or, dans cet ordre d'idées, le chemin nous a été tracé par un de nos plus grands Rois, saint Louis.

Par son ordre, Etienne Boileau, prévôt des marchands, avait réuni patrons et ouvriers pris dans toutes les corporations, à l'effet de mettre en commun le fruit de leur expérience et de rédiger un code du travail. Il n'y a donc qu'à s'inspirer de ce principe ; et nos syndicats actuels de patrons et d'ouvriers, organes modernes de nos anciennes corporations sont tout indiqués pour élaborer ce code du travail, évidemment modifiable suivant les circonstances et les besoins, et qui devra comprendre l'agriculture, le commerce et l'industrie.

DÉCENTRALISATION

Mais pour pouvoir développer et favoriser l'esprit d'initiative individuelle et l'instinct de liberté nécessaire au progrès de nos forces économiques, la décentralisation est nécessaire, car, avec l'Etat-Patron, les Communes et les Départements sont dans un état de dépendance absolue et ne peuvent rien entreprendre. Il est donc essentiel de revenir au groupement des anciennes Provinces et des Communes avec leur autonomie propre ; chaque Province formant une petite République et chaque Commune une République minuscule, avec faculté pour chacune d'elles de gérer à sa guise ses intérêts locaux et régionaux. Et ceci n'a rien que de très normal et de parfaitement logique.

Donc, la population de chaque Commune et de chaque Province aura le droit de nommer elle-même son maire et son Conseil municipal ; son gouverneur et son Conseil provin-

cial. Corollaire obligatoire : le budget devra, lui aussi, être décentralisé, et la part de l'impôt revenant soit à la Commune, soit à la Province, devra entrer directement dans les caisses communales et provinciales, et être administrée par ces caisses, en dehors de toute ingérence de l'Etat.

Un des résultats des plus importants de cette décentralisation du budget sera de faire disparaître, par là même, l'ingérence politique de l'Etat dans les élections, ingérence d'autant plus puissante, que l'Etat étant le bailleur de fonds, se trouve ainsi le maître absolu.

La liberté complète de réunion et d'association devra former le complément indispensable à la décentralisation ; et cette liberté doit n'avoir aucune restriction, pourvu que le but de ces associations soit licite et public. Chaque association devra jouir de la personnalité civile, pouvoir ester en justice, acquérir des biens mobiliers et immobiliers, les augmenter et les aliéner.

Cette question de la décentralisation peut sembler, à première vue, n'avoir aucune connexité avec la question Juive. Elle ne peut pourtant s'en séparer, car elle constitue l'armure grâce à laquelle le peuple français pourra résister efficacement à l'assaut de la Juiverie et du collectivisme. Car le collectivisme, ne nous y trompons pas, est une des machines de guerre d'Israël. J'en veux pour preuve qu'il a pour parrains des fils de Juda : Karl Marx, Lasalle, Singer, les fondateurs de l'Internationale.

On peut être surpris, au premier abord, de voir des Juifs se faire les apôtres du collectivisme. En y réfléchissant, on s'aperçoit qu'ils obéissent à un plan fort bien conçu. En effet, de nos jours, les Français sont encore, pour la plupart, détenteurs des richesses du sol. Or, le collectivisme, sous prétexte d'égalité, veut supprimer la propriété individuelle. Cette utopie, les chefs du collectivisme en sont convaincus, est irréalisable. Mais ce qu'ils savent réalisable, c'est la suppression momentanée du droit de propriété ; autrement dit, la spoliation. Or, le Juif ne s'y trompe pas ; il sait qu'une fois la propriété tombée dans le domaine du collectivisme, sa reconstitution recommencera aussitôt. C'est à ce moment précis qu'il compte, grâce à son habileté dénuée de scrupules, faire tourner cette reconstitution à son profit.

On peut donc affirmer que les Juifs entrés dans le mouvement socialiste-collectiviste font le jeu des Juifs de la Haute

Finance, aussi bien que leur jeu propre, en poussant à la suppression du droit de propriété ; car ce n'est pour eux qu'un moyen détourné de spolier à leur profit les possesseurs légitimes de la propriété française.

Le collectivisme, on le voit, favorise donc l'accaparement par les Juifs de la richesse française ; et le but, pour être habilement masqué, n'en est pas moins réel.

Or, la décentralisation, par qui l'indépendance et l'autonomie des provinces et des communes serait reconquise, et la liberté de tous les Français assurée, liberté de réunion, de fondation, d'association, constitue le meilleur rempart à opposer à l'invasion Juive. Mais, cette décentralisation ne saurait exister dans un pays régi par un gouvernement républicain, car elle suppose un pouvoir central fort et indépendant. Et un gouvernement républicain, issu de l'élection, n'est que l'humble serviteur du Parlement qui, lui-même, n'est que le plat valet de l'électeur. Quant à ce dernier, nous savons, pour l'avoir vu à l'œuvre depuis un siècle, qu'il est le jouet conscient ou inconscient de toutes les forces corruptrices : l'or, la Presse, et le Pouvoir, maître et distributeur de toutes les faveurs.

Or, quel est le pouvoir occulte qui dirige toutes ces forces vers la réalisation de ses projets ? Le Juif et le Franc-Maçon, frères Siamois. Election est synonyme de corruption. Et un gouvernement républicain et parlementaire se trouve dans l'impossibilité d'octroyer aux Provinces et aux Communes leurs franchises, aux Syndicats et aux Corporations leur autonomie et leurs libertés, puisqu'il perdrait par là même son pouvoir de dictature anonyme et collective, essence même du gouvernement républicain. Seul, le Roi, chef héréditaire et traditionnel, possède l'indépendance et la force nécessaires pour constituer le pouvoir central dont le rôle est de défendre l'indépendance nationale et d'assurer la prospérité et la sécurité publiques, mais non pas d'entraver les initiatives privées, non plus que les franchises communales et provinciales, don des premiers Capétiens.

Tant que la France a vécu sous l'égide de la monarchie, durant huit siècles, le péril Juif n'a pas existé, car le Juif était à sa place. Etranger, il n'avait qu'un droit d'habitation temporaire ; les fonctions politiques lui étaient interdites ; l'accès de l'armée lui était fermé. Si, par ses exactions, il arrivait à édifier dans le commerce, la banque ou l'usure, une fortune

scandaleuse, le Roi était là qui lui faisait rendre gorge, et l'expulsait, s'il menaçait de devenir un danger. Par contre, s'agissait-il du bien public, de soutenir une guerre, d'entreprendre des travaux d'utilité publique ? Le Roi était assez puissant pour accepter des banquiers Juifs des avances d'argent, sans donner à ceux-ci le droit de s'en prévaloir.

Si donc nous voulons conjurer et enrayer le péril Juif, un seul moyen nous est offert, mais moyen infaillible : le retour à la Royauté traditionne.

REVISION DES FORTUNES JUIVES

Il nous reste à parler de la restitution des biens mal acquis par Israël. Nos Rois, sous l'ancienne monarchie, n'ont pas été tendres pour les accapareurs, les usuriers et les voleurs des deniers de l'Etat. Leur justice s'est appesantie non seulement sur les Juifs, mais sur les plus hauts fonctionnaires du royaume convaincus de prévarications. Et non seulement les biens mal acquis faisaient retour à l'Etat, mais encore le coupable expiait souvent son crime en Place de Grève. Sans remonter bien haut dans l'histoire de France, nous voyons, sous Louis XIV, Colbert faire restituer 110 millions aux financiers prévaricateurs du royaume. Ces exemples donnés par l'ancienne monarchie forment un contraste saisissant avec les agissements de la Révolution et de la seconde République.

La Révolution, au nom des grands principes, a pillé sans vergogne les biens de la noblesse et du clergé. Des centaines de nobles sont montés sur l'échafaud sans avoir commis d'autre crime que celui de posséder; des familles entières, sans en excepter vieillards, femmes et enfants, ont été exterminées pour permettre aux rigides sans-culottes de s'emparer de leurs biens, en jouant la comédie de la vente des biens nationaux. De même le clergé a été spolié et dépouillé.

Et cependant, quelle fut, sous la Terreur, la situation des Juifs ? Aucun, sauf un seul, Jean Mendès, ne fut guillotiné (1).

(1) J'omets, bien entendu, les Juifs tels que Joseph Ravel, Isaac Calmer, Jacob Pereyra, membres actifs de la Commune qui, tombés avec leur parti, sont morts sur l'échafaud.

Plusieurs Juifs richissimes furent, il est vrai, dénoncés au Comité de Salut public et arrêtés. Mais alors, que voyons-nous ? Certains Juifs, convaincus de concussion (et Dieu sait le nombre de Français innocents montés sur l'échafaud sous cette accusation imaginaire), furent remis en liberté, sans autre châtiment que le paiement d'une amende. Cette amende, il est vrai, entrait, partie dans les coffres de la République, partie dans les poches des sans-culottes, qui touchaient, de la sorte, le prix de leurs délations et de leur civisme. Citons quelques exemples.

Samuel Astruc, condamné à payer 30 000 livres, dont 10.000 pour les sans-culottes et le reste pour la République.

Moïse Lange, *convaincu d'avoir spéculé sur les changes,* fut condamné à payer 80.000 livres d'amende.

Ecoutons l'acte d'accusation d'Isaac Pereire (le grand ancêtre) :

« Suspect d'agiotage, attendu qu'il appartient à une classe « d'hommes cupides (les Juifs) qui, par leurs opérations « frauduleuses, ont amené la baisse des changes, la ruine du « commerce de Bordeaux et la stagnation des affaires qui a « aggravé la misère du peuple. » Vous pourriez croire que, sous la Terreur, un pareil réquisitoire équivalait à une condamnation à mort. Erreur grossière ! Isaac Pereire s'en tira en déclarant « *qu'étant Juif, il avait toujours béni la Révo- « lution, et qu'il avait fait des dons à la Patrie* ». Autrement « dit, il avait acheté ses juges incorruptibles.

Les frères Raba furent condamnés, le 30 octobre 1793, à une amende de 500.000 livres, dont 400 000 pour l'armée révolutionnaire et 100.000 pour les sans-culottes. Mais aucun exemple ne montre mieux la vénalité du gouvernement révolutionnaire et la puissance Juive que l'exemple du banquier Charles Peixotto de Beaulieu, Juif converti, qui avait pour parrain le Roi d'Espagne. La Commission militaire chargée de le juger, l'accusa, entre autres crimes, *d'avoir montré de la haine pour les ouvriers* ; crime impardonnable à cette époque. Il s'en tira, pourtant, avec une amende de 1.200.000 livres, dont un million pour la République et 200.000 livres pour les sans-culottes (1).

Et c'est ici le cas de rappeler l'édit d'expulsion de Charles VI, déjà cité au cours de cette étude, et de rapprocher la

(1) Cf. Malvezin : *Hist. des Juifs à Bordeaux,* p. 266-271.

conduite de nos Rois de celle des vertueux Révolutionnaires et des intègres ministres de la seconde République.

Quoi qu'il en soit, comme par le passé, une revision des fortunes Juives s'impose. Les grands financiers Juifs : les Rothschild, les Camondo, les Cahen d'Anvers, les Stern, les Bischoffsheim, Hirsch, Bamberger, Levy-Crémieu, Erlanger, les Ephrussi, les Pereire, les Oppenheim, sans compter les autres seigneurs Juifs de moindre envergure, ont édifié, en France, des fortunes colossales, en un laps de temps très restreint.

Les Rothschild, on le sait, doivent l'origine de leurs milliards à nos désastres. Waterloo est leur point de départ. Depuis, les chemins de fer, les emprunts d'Etat ont accumulé les milliards dans la famille du vieux Amschel Meyer sorti du ghetto de Francfort, à l'enseigne de l'Ecu Rouge.

C'est en 1868 que le trio de Juifs Levantins, Ibrahim, Isaac et Nissim Camondo est venu établir à Paris le centre de ses spéculations, fondant ces associations mystérieuses, non prévues par le code, instruments de ces hausses et de ces baisses factices qui provoquent à la Bourse paniques et désastres.

Le Juif Mardochée Cahen, chef de la tribu des Cahen d'Anvers, nous est venu d'Anvers sous le second Empire. La spécialité de cette tribu est l'arbitrage international. Ils synthétisent, par conséquent, les vrais Juifs cosmopolites. Leu influence est énorme; car ils peuvent, comme arbitragistes, faire disparaître les capitaux de France, provoquer une cris financière internationale, ou paralyser complètement toute les mesures politiques.

Les Stern constituent un clan financier réparti dan nombre de capitales d'Europe, à Vienne, à Berlin, à Rome à Francfort et à Paris. Ils sont de tous les syndicats financiers

Les Bischoffsheim, venus de Mayence, doivent aussi leur millions à l'arbitrage international.

La fortune des Hirsch, Juifs de Mannheim, date égalemen de 1815, époque de nos désastres. Le père avait ramass 10 millions. Ce chiffre, le fils l'a porté à 400 millions. Ce vols monstrueux lui ont valu, sous la seconde Républiqu le cordon de grand officier de la Légion d'honneur.

Bamberger est un Juif de Prusse venu en France, alor que son frère est député socialiste international au Parlemen allemand. Sa fortune provient des opérations financière

qui suivirent la guerre de 1870, et qui valurent à Thiers le titre de « libérateur du territoire ».

Marcus Lévy-Crémieu est un Juif de Marseille, agioteur, dont la fortune se chiffre à une quarantaine de millions, provenant en grosse partie du krach de l'Union générale.

Erlanger, le chef de la tribu, est un Juif de Francfort. Petit banquier à Paris en 1860, il était multi-millionnaire quelques années plus tard. Ses escroqueries sont célèbres. Il suffit de citer ses emprunts aux Etats Confédérés, durant la guerre de Sécession, l'emprunt de Costa-Rica, du Honduras, qui lui valurent des condamnations. Il entassa ruines sur désastres. *Aussi fut-il récompensé par le gouvernement prussien comme fournisseur des armées pendant la guerre, et par le gouvernement de la République, qui en fit un officier de la Légion d'honneur.*

Michel et Maurice Ephrussi, juifs d'Odessa, accapareurs de blés et d'huiles. Associés aux Porgès.

Dreyfus, qui eut pour avocat Jules Grévy, alors président de la Chambre des députés, dans l'affaire des guanos du Pérou.

Oppenheim, tribu redoutable associée aux Pinto, aux Alberti. Les Halphen, les Gunzbourg, les Reinach.

Ceci est l'œuvre de quelques grands Juifs ; mais que dire du capital invraisemblable amassé par cette horde innombrable de petits Juifs venus de l'étranger depuis un siècle ! Et ne l'oublions pas ; cet argent a été pris, en grande partie, à nos nationaux ; il est le produit du vol, car les Juifs sont arrivés, pour la plupart, en France, sans aucunes ressources. C'est par des spéculations et des escroqueries sans nombre qu'ils ont amassé ces milliards. Leur faire rendre gorge, en revisant leurs fortunes, n'est donc qu'un acte de stricte justice. Je vais plus loin : de stricte honnêteté.

Qui donc, d'ailleurs, trouverait à y redire ? Les monarchistes se souviennent combien ces revisions de fortunes étaient usuelles sous le règne de nos Rois qui firent servir l'argent provenant de ces institutions au plus grand bien du royaume.

Les Républicains, j'imagine, auraient mauvaise grâce à s'en plaindre. N'ont-ils pas loué la Révolution d'avoir spolié la noblesse et le clergé dont les biens, pourtant légitimement acquis, n'ont profité qu'aux intérêts particuliers ? La seconde République n'a-t-elle pas, pour la seconde fois, dépouillé le

clergé et rompu un pacte formel, en volant les biens des Congrégations et des Cultuelles, sans qu'il en résultât d'autre bénéfice pour la nation que d'enrichir quelques forbans, et de jeter à la rue les serviteurs désintéressés des pauvres ?

Mais, nous objectera-t-on, cette revision ne sera-t-elle pas illégale ? Ne sera-ce pas attenter au droit de propriété ? La réponse est facile. Si les lois actuelles sont insuffisantes pour appliquer ces mesures d'exception, il suffira d'en établir de nouvelles. N'est-ce pas ainsi qu'a procédé, à l'égard de bons et loyaux Français, le gouvernement judéo-maçon de la République ? Il serait étrange, en vérité, qu'un gouvernement honnête ne pût pas agir de même à l'égard d'étrangers qui, depuis un siècle, vivent en parasites redoutables sur notre pays, accumulant leurs millions sur les ruines de nos familles ? Qui n'a présent au souvenir les krachs de l'Union générale, du Panama, du Comptoir d'Escompte, des Métaux, des Mines d'or, des Bons turcs ?

Quant à la propriété, ainsi que le dit excellemment R. Jacquet dans son mémoire : « Ne confondons pas le produit « des fourberies avec la propriété légitimement acquise. « Celle-ci, fruit du travail et de l'épargne, soit d'un individu, « soit de plusieurs générations, mérite qu'on la protège. Y « toucher, c'est toucher aux fondements mêmes de l'ordre « social. La seconde, produit du vol et de la fraude, est digne « de toutes les malédictions (1). »

Un vol reste toujours un vol, et il ne saurait y avoir prescription à ce sujet. La revision des fortunes mal acquises d'Israël, clamons-le bien haut, n'est qu'un acte de justice social. Il y aura donc lieu d'arrêter tous les grands Juifs, ces forbans de haute et basse volée, et de les traduire devant un jury national. Quant à leurs biens, situés en France (car il serait puéril de s'imaginer pouvoir confisquer la totalité de ces fortunes éminemment internationales), ils devront faire retour à l'État et servir à la constitution d'un trésor de guerre, à celle des retraites ouvrières ou à des travaux d'utilité publique.

Mais, comme l'a si lumineusement exposé Maurras : « Avant d'arrêter les mesures à prendre contre les Juifs, les « Français doivent réfléchir à en assurer l'exécution. Donc,

(1) Jacquet : *Concours de la* Libre Parole *sur la question Juive*, p. 315. — Nous avons fait quelques emprunts à cette excellente étude.

« que les Juifs soient jugés par des tribunaux français et non « Juifs ; surveillés par des fonctionnaires français et non « Juifs ; ou tout restera illusoire. Il faut donc commencer « par exclure les Juifs des redoutes de l'État, et pour que « cet exode administratif soit possible, les exclure de la « cité. Sans cela rien de fait ni de faisable (1). »

Donc, et ceci sera notre conclusion : Si nous voulons redevenir les maîtres de notre sol, rendre la France aux Français, et rejeter loin de nous ce « drap de mort » qui retombe comme un suaire sur notre pays et dont les quatre coins sont tenus par le Juif, le Franc-Maçon, le Protestant et le Métèque, il faut que nous ayons l'énergie de renverser le gouvernement des quatre États Confédérés, et de rétablir sur son trône le Roi, fils de France, héritier des Rois qui ont fait la France. Puis, sans perdre un instant, remettons le Juif à sa place d'étranger, place qu'il n'eût dû jamais quitter. « Au nom du droit et de « l'utilité nationale, comme l'écrit Maurras, au nom de l'his- « toire et de la raison, au nom de l'expérience française et du « risque avoué par tant de peuples civilisés..., rapportons la « loi par laquelle on a laissé les Juifs usurper la qualité « de Français, déclarons-les déchus de notre droit de cité et « réintégrons-les dans leur cité morale, dans leur droit histo- « rique. Aussitôt, par le jeu normal de cette décision, tout ce « qui est Juif est sommé de quitter tout ce qui tient à l'auto- « rité et à la puissance française (1). »

Avec la puissance Juive tombera, par la même occasion, la puissance de la Franc-Maçonnerie, du Protestant et du Métèque, ces alliés naturels du Juif.

Le terrain déblayé, et le Roi à sa place, ce sera à nous de reconstruire et de panser les plaies de la Patrie. Avec le programme de San-Remo, le duc d'Orléans nous montre le chemin. Rallions-nous à son panache, comme au temps de son glorieux aïeul, et que notre cri de guerre soit : Sus au Juif et au Franc-Maçon !

(*Fin.*) G. DE LAFONT DE SAVINES.

Erratum. — Dans le numéro de novembre 1911, à la page 31, une erreur typographique a rendu la dernière phrase

(1) *Action Française*, 6 avril 1911.
(2) *Id.*, 23 mars 1911.

incompréhensible. Au lieu de : « c'est pourquoi les Juifs Français ont répandu », il faut lire : « les fusils français ont « répandu, dans les grèves, plus de sang français que n'en a « répandu de ses nationaux aucun gouvernement monar- « chique d'Europe. »

Une Fantaisie de Carrier

PROCONSUL A NANTES EN 1793

RELATION DU VOYAGE DES 132 NANTAIS (*suite*)

Le 13 frimaire (3 décembre), au matin, la générale battit, et le canon ne tarda pas à se faire entendre. Les Brigands attaquaient Angers (1). Une de leurs principales attaques se faisait près de la prison. Les balles et la mitraille pleuvaient dans la cour où nous étions réunis ; les boulets passaient sans relâche au-dessus de nos têtes. Dès la veille, nous avions rédigé une pétition afin d'obtenir de l'humanité et de la justice une autre habitation ; mais des rebelles (2) menaçaient

(1) Les Vendéens avaient d'abord tenté de provoquer une sortie de la garnison d'Angers (29e et 78e régiments d'infanterie, 5e bataillon de Paris, bataillon de l'Unité, bataillon des vétérans) ; mais les bleus traînaient en longueur, attendant la colonne de Marceau, partie de Châteaubriant le 3 décembre. La Rochejaquelein, Piron, Forestier, Beaucorps, Lusignan et les autres chefs décidèrent alors de donner l'assaut par la brèche de la porte Cupif. Attaque et défense également furieuses. Boispréau, Fleury, de la Porte, Rynchs, furent mortellement atteints aux côtés de Forestier. La Rochejaquelein, sous une pluie de pierres et de matières inflammables, allait emporter le point menacé, quand une fusillade se fit entendre derrière lui : c'était le général républicain Marigny qui, avec sa cavalerie volante, attaquait l'arrière-garde. L'armée vendéenne se crut aux prises avec Marceau ; elle recula, se dispersa. Marigny fut tué par un boulet en poursuivant des fuyards. C'était un honnête homme. Cette mort glorieuse lui évita de monter sur l'échafaud : sa destitution devait lui être notifiée à Angers, pour le punir de s'être montré humain envers ses ennemis. Le siège d'Angers dura cinquante heures.

(2) Il ne faut point perdre de vue que la plupart de nos 132 Nantais étaient répu-

la patrie, nous ne devions plus nous occuper que du soin de la défendre. Nous rédigeons à la hâte une pétition nouvelle pour demander des armes : nous engagions notre parole de républicains de rentrer en prison aussitôt après le combat. Cette pétition, portée à la municipalité, y fut lue avec intérêt, mais on n'y fit pas droit : les jeunes gens surtout en furent au désespoir ; tous avaient porté les armes contre les rebelles, et plusieurs s'étaient trouvés à dix-neuf et vingt actions.

Cette pétition, portée à l'instant où l'on parlait de rendre la ville et pendant le feu le plus vif, était notre arrêt de mort si les Brigands eussent été vainqueurs.

Le lendemain, l'attaque continue et nous réitérons nos offres. Des Brigands détenus (1) se flattaient d'une prochaine reddition de la ville, blasphémaient la République et menaçaient de dénoncer les républicains. Nous vouâmes à l'infamie quiconque aurait la lâcheté d'abjurer cette république à laquelle nous n'avions pas cessé un seul instant d'être fidèles, quiconque n'aurait pas le courage de se dénoncer lui-même aux Brigands.

Le 18 frimaire (8 décembre) nous fîmes une collecte ; nous avons pris sur notre nécessaire 2.400 livres que nous avons adressées au Comité révolutionnaire pour le soulagement des blessés.

Notre position ne changeait pas ; par une suite nécessaire des maux qu'elle nous avait causés, plusieurs des nôtres, dangereusement malades, étaient à l'infirmerie, si l'on peut appeller de ce nom un cachot, un repaire enfumé, qui contenait six mauvais grabats dans chacun desquels les malades étaient entassés par trois, sans distinction de maladies, manquant de tout, ne pouvant se procurer rien et ne recevant la visite d'aucun officier de santé. Ce n'était même qu'avec la plus grande difficulté qu'un médecin et un chirurgien, nos compagnons d'infortune, et aux soins desquels nous devons le salut d'un grand nombre d'entre nous, pouvaient se procurer, pendant le jour, la facilité de les aller voir.

Un vieillard était attaqué de goutte ; il fallait lui attacher les vésicatoires ; à la demande qui en fut faite, on répondit : « S'il en a besoin, qu'il les aille chercher. » Durant nos dix-neuf jours de station à Angers, quatre Nantais sont morts, entre autres Charette-Boisfoucault, âgé de soixante-treize ans, dont on avait affecté de mettre le nom en tête de notre liste, sans doute afin que sa conformité avec celui de « l'infâme Charette » nous fît regarder comme des scélérats de la Vendée, et attirât sur nous l'indignation des républicains. On

blicains, et qu'en outre cette relation fut écrite pour une commission de la Convention ; or l'Assemblée n'était nullement favorable aux « Brigands » qui n'avaient pa encore fait la paix avec elle.

(1) Ils furent tous fusillés ou guillotinés après le siège d'Angers. Pendant trois jours le sang coula sur tous les points de la ville.

a du moins fait courir ce bruit parmi nous ; et comme nous avions plus de motifs de concevoir des craintes, nous avons dû être plus crédules.

Le 21 frimaire (11 décembre), quatre ont été rappelés à Nantes ; celui qui avait disparu à Oudon devait l'être aussi, et pour le punir de son évasion, il a fait avec nous le voyage : il a été traduit au Tribunal révolutionnaire. Cet événement a failli nous coûter à tous la vie ; car on nous a assuré qu'il y avait ordre de nous fusiller tous, si un seul s'échappait.

Le 26 frimaire (16 décembre), nous vîmes un jeune homme sortir d'un cachot souterrain ; il luttait contre le trépas ; il chancelle, il tombe... Des guichetiers l'enlèvent, le traînent par les pieds et le jettent sur un tas de cadavres, trouvés morts dans leurs cachots, ensevelis dans une serpillère et déposés au bas de l'escalier. En vain cherchâmes-nous à surprendre un mouvement d'humanité dans les garçons de la geôle ; ils refusèrent de transporter l'infortuné mourant à l'infirmerie. Une heure s'écoula, et il acheva son agonie sur un lit de cadavres !

Deux jours avant notre départ, le guichetier étant remonté à la geôle après avoir fait la couchée, annonça à quelques-uns d'entre nous, avec un air de mystère propre à inspirer les plus vives alarmes, qu'il venait de recevoir l'ordre de ne pas se coucher, parce que dans la nuit on devait venir chercher quarante prisonniers. On lui demande s'il sait la destination de ces prisonniers ; il répond que non, d'une manière à augmenter les craintes sur leur sort. Cette confidence, faite d'abord à deux ou trois, et prise par eux pour un avis salutaire, ne tarda pas à être connue de plusieurs autres. Les inquiétudes augmentaient, et l'extrême agitation de ceux qui étaient du secret tourmentait prodigieusement ceux qui ne le savaient pas ; lorsque ce même guichetier, interprétant sa nouvelle, fit naître un peu de calme. Néanmoins, comme son interprétation était peu satisfaisante, on convint de surveiller les mouvemens de la nuit. Un de nous fut mis en sentinelle, et la garde fut continuée jusqu'à ce qu'environ une heure du matin on entendit le geôlier dire à son guichetier de s'aller coucher, « que ce ne serait pas pour cette nuit ». Cette annonce prolongea nos inquiétudes et nos précautions pendant les deux nuits suivantes. Enfin le 28 frimaire (18 décembre), à dix heures du soir, s'ouvre la porte de nos cachots. Qu'on juge de l'effroi de ceux qui étaient instruits du projet d'enlèvement de quarante prisonniers ! Mais leur frayeur ne fut pas de longue durée. On nous annonça que nous partions le lendemain à cinq heures et qu'il fallait nous tenir prêts.

L'avant-veille, un officier de santé était venu prendre des renseignements sur chacun de nous, probablement pour déterminer le nombre de ceux qui pouvaient être transférés à pied. Plus de soixante déclarèrent des infirmités très graves : cependant, au mo-

ment du départ, il ne se trouva qu'un cabriolet à trois places et un fourgon destiné à recevoir les effets, qui en fut presque rempli, et sur lequel la pitié fit jetter les moins capables de faire la route. On ne pouvait voir sans attendrissement des vieillards, des goutteux, des infirmes, des convalescents emprunter le bras des gendarmes pour se soutenir. Le vieux Pilorgerie, surtout, blessé dangereusement par une chute sur une bouteille brisée, au fond de l'escalier le plus noir, et dont la plaie, s'ouvrant au plus léger mouvement, le mettait à chaque instant en péril de la vie, qu'il a perdu depuis, fut arraché de son lit, amené presque nu, le bras en écharpe et la culotte sur les talons. La pitié que manifestèrent quelques hommes sensibles, attirés par la curiosité, détermina à le faire rester, ainsi qu'onze autres dangereusement malades. Cinq l'étaient accidentellement ; trois jours après, ils sont venus nous rejoidre à Saumur.

Nous partîmes liés de cordes, six à six. Toutes les portes d'Angers étaient fermées, hors une. On nous fit traverser presque toute la ville ; nous ne savons si cette traversée était nécessaire, mais une ou deux fois, sans la fermeté des militaires qui nous accompagnaient, elle nous eût été fatale. Nous arrivâmes, au milieu des cris et des menaces, à l'extrémité du faubourg que l'approche des brigands avait fait incendier dans presque toute sa longueur (1). Alors le commandant nous permit de nous débarrasser de nos cordes et mit en réquisition deux charrettes que le hasard fit rencontrer sur le chemin.

On avait dit, dans les prisons, que les détenus d'Angers que nous avions remplacés au Séminaire avaient été conduits aux Ponts-de-Cé, et qu'une attaque imprévue de la part des brigands les avait fait fusiller (2). A peine fûmes-nous en route, qu'une inquiétude générale se répandit ; nous redoutions un accident semblable, malgré notre innocence (3). La manière dont nous avions été traités, les qualifications que le Comité révolutionnaire de Nantes nous avait données sur la liste remise à Boussart, de « complices des brigands de la Vendée », étaient bien propres à inspirer cette terreur. Ce ne fut qu'après avoir dépassé le chemin qui conduit aux Ponts-de-Cé, et lorsque les généreuses attentions des républicains qui nous escortaient nous eurent rassurés, que nous nous livrâmes au plaisir inexprimable de respirer un air pur dont nous étions altérés.

Il était quatre heures et demie : nous étions arrivés à Saint-Ma-

(1) Le conventionnel Levasseur, de la Sarthe, en mission à Angers, avait en effet donné l'ordre de couper tous les ponts sur la Loire, pour retarder la marche de l'armée vendéenne, et de détruire les maisons les plus avancées du faubourg.

(2) Nous avons dit plus haut que ces malheureux, au nombre de quatre-vingt-dix, avaient été noyés par ordre de Francastel ; mais on n'avouait pas encore ouvertement ces « déportations verticales ».

(3) Ces braves gens sont, il faut l'avouer, un peu niais, avec leur solide confiance dans la justice et la vertu des républicains.

thurin, où nous devions passer la nuit. On nous fit entrer dans l'église ; on nous y apporta trois gigots, deux ragoûts de mouton, du pain et du vin. Nous faisions ce très maigre repas, lorsque le commandant de la place vient nous visiter ; il reconnaît l'un de nous, qui lui avait rendu plusieurs services, et qu'il sait être un excellent républicain. Il apprend par là qui nous sommes, ou quels nous pouvons être. Il déclare que quinze cents hommes, qui sont attendus sous un quart d'heure, ne nous permettent pas de rester en ce lieu, et qu'il faut que nous partions. Le bruit est soudain répandu qu'au même endroit, dans une semblable rencontre, des prisonniers, escortés par le même officier qui nous conduisait, ont été fusillés, et qu'on prend des précautions pour nous épargner ce malheur ; qu'on va ranger la troupe en bataille à l'autre extrémité du bourg, afin que nous puissions partir sans qu'elle nous voie. Nous nous commandons tous le plus profond silence ; la plus grande obscurité régnait dans l'église ; les uns cherchaient un asyle ; d'autres examinaient par où l'on pouvait fuir ; ceux-ci attendaient sans agitation ce qui serait décidé de leur sort. Cependant le tambour battait, la troupe défilait : on ne tarda pas à ordonner notre départ, et l'on nous fit payer 366 livres pour la dépense que nous avions faite.

Nous entrâmes aux Rosiers à neuf heures du soir ; notre lassitude était extrême ; plusieurs se dispersèrent dans la ville et logèrent chez des citoyens, sans qu'on sût où ils résidoient. La masse fut placée dans une auberge où l'on ne put disposer que de trois chambres ; le reste de ceux qui ne purent les occuper s'alla coucher dans une écurie : c'était, après la nuit passée au Séminaire, la meilleure couchée que nous eussions faite depuis notre départ de Nantes.

Une chose nous fit bien sentir le péril où nous nous étions trouvés : l'officier municipal qui avait pourvu à notre logement s'étonna de nous voir encore en vie, et nous assura que nous avions été fusillés aux Ponts-de-Cé. Malgré ces bruits, nos conducteurs avaient en nous une telle confiance qu'ils nous laissèrent jouir de la plus grande liberté ; nous avions tous les moyens possibles de nous évader ; aucun n'en conçut même l'idée, puisque le lendemain, au premier coup de baguette, nous nous trouvâmes tous au lieu du rassemblement.

C'est assurément une circonstance remarquable qu'on nous ait fait partir d'Angers sans nous compter, sans appel nominal, sans liste qui constatât notre nombre, seulement avec quarante hommes d'escorte ; qu'on nous ait avertis précipitamment à dix heures du soir, et choisi un jour où l'on ne pouvait pas ignorer que nous serions croisés sur la route par quinze cents hommes justement ennemis des scélérats aux crimes desquels la calomnie se plaisait à nous associer. Nous ne voulons asseoir sur cet assemblage de circonstances aucunes conjectures ; mais il nous était permis alors de

tout craindre et de tout croire ; aussi devons-nous penser que nous n'avons pas couru, à Saint-Mathurin, un danger imaginaire.

Le lendemain, nous partîmes pour Saumur. Il paraît que nous n'y étions pas attendus, puisque le commandant, ayant pris les devans, fut annoncer notre arrivée et demander un renfort pour notre escorte. Nous trouvâmes, presque à l'entrée du fauxbourg, un détachement du deuxième bataillon du 109e régiment, qui s'est si éminemment distingué dans la guerre de la Vendée, et dont plusieurs fois les Nantais ont partagé les glorieux travaux. Il crut d'abord que nous étions des brigands ; mais il fut bientôt désabusé. Nous entrons dans le fauxbourg ; voici les premiers mots que nous entendîmes : « Il faut les faire passer sous les fenêtres du général, car il veut tout voir, et de là nous les conduirons à la place de la guillotine »... C'était le commandant du détachement qui les proférait. Cependant, il nous a protégés avec cette vigueur qui caractérise le républicain (1). Il est impossible d'exprimer les imprécations, les cris de fureur, les menaces qui s'élevaient à chaque pas contre nous ; soldats et citoyens semblaient se disputer à qui sèmerait parmi nous le plus d'horreur et d'épouvante. A la première barrière, un second détachement de cent hommes était sous les armes, et renforça les deux autres. Plus nous avancions, plus les clameurs devenaient terribles ; des sabres furent tirés ; l'énergie des officiers et des militaires sut tout contenir. Enfin nous arrivons sous les fenêtres du général (2) ; nous y reçûmes une consolation bien douce, et dont nos cœurs avaient grand besoin. Un commandant de bataillon, curieux de nous voir, s'était mis en haie. Nous défilons ; il reconnaît des hommes qui ont été ses compagnons d'armes, ardents révolutionnaires dès le principe de la révolution, implacables ennemis des brigands dès les premiers mouvemens de la Vendée ; il s'étonne, il s'écrie : « Où donc désormais chercher des patriotes ? »

La curiosité du général étant satisfaite, nous retournons sur nos pas, et l'on nous fait marcher du côté de la prison. Nous avions à peine passé une ou deux rues, que nous rencontrâmes cinq hommes condamnés au dernier supplice, et deux desquels on y conduisait. Nous étions forcés de les suivre au pas le plus lent, comme d'infâmes rebelles qui devaient subir une semblable destinée : il est impossible d'exprimer ce que nous avions senti, ce que nous sentions encore !... Un vieillard, mort depuis à Paris, fut tellement affecté des cris et des menaces qui retentissaient à nos oreilles, qu'il se laissa tomber du haut de son charriot sur le pavé, et qu'on le releva presque privé de toute connaissance.

(1) Le plus singulier, c'est que nos aveugles Nantais écrivent cela sans la moindre ironie.

(2) Rossignol.

En entrant dans la prison, le geôlier demanda à l'officier qui nous conduisait la liste de nos noms. L'officier répondit qu'il n'en avait point ; *qu'on ne lui en avait point donné*; qu'on l'avait chargé de nous conduire, et qu'il nous remettait à Saumur comme il nous avait pris à Angers. Alors un de nos camarades dresse lui-même la liste de nos noms ; et l'espèce de querelle qui s'était élevée entre le geôlier et le commandant fut bientôt terminée.

Après plusieurs heures d'attente dans la cour de la prison, on nous fit entrer dans l'intérieur ; quelques-uns furent placés dans des greniers, d'autres dans l'infirmerie, le plus grand nombre dans deux petites chambres qu'ils remplissaient absolument. Quelques jours auparavant. dans ces mêmes chambres étaient entassés et mouraient les uns sur les autres des brigands. On nous a dit qu'il en résultait une infection telle qu'on n'y pouvait entrer sans s'exposer à périr. C'était au point que, le troisième jour, lorsque le besoin de purifier l'air nous contraignit d'allumer du feu, celui qui l'allumait fut trois fois repoussé par l'odeur dont les balayures seules avaient infecté la cheminée.

On nous donne de la paille pour couvrir une litière de vermine.

Nous étions si serrés. notre position était si fatigante, que toute autre, telle qu'on la supposât, ne pouvait qu'être meilleure. L'un de nous se met en quête. La nuit était sombre ; il cherche dans la cour en tâtonnant le long des murailles ; il trouve un vide : il entre... c'était une remise ; il heurte, il tombe... C'était sur des cadavres, les uns nus, les autres couverts de haillons encore empreints de pourriture : il respire la peste. Pénétré d'horreur, il se retire et vient nous apprendre que demain nous aurons sous les yeux ce hideux spectacle. La cour qui séparait la remise de nos deux chambres n'avait que dix-huit pieds (1) de largeur.

Il y avait trois puits dans la maison ; on nous avertit de ne pas boire de l'eau d'un de ces puits ; elle était mortelle : les cadavres qu'on y avait jettés l'infectaient.

Plusieurs officiers de l'état-major nous visitèrent ; ils furent révoltés à la vue de la remise : ils en firent enlever les cadavres, qui déjà tombaient en dissolution. Un autre local fut marqué pour les recevoir à l'avenir. Les paroles de ces braves républicains ne furent pas moins consolantes que leurs actes avaient été salutaires.

L'avant-veille de notre départ de Saumur, nous eûmes sous les yeux le triste spectacle de trente-six individus liés et garottés, qui restèrent dans la cour depuis la pointe du jour jusqu'à dix heures du matin, et qui durent être fusillés le jour même, à une demi-lieue de la ville.

L'exécuteur étant un jour à la geôle avec plusieurs de nos cama-

(1) Six mètres.

rades, s'informa de notre nombre, et nous regardant déjà comme une proie assurée : « Savez-vous bien, dit-il, que je suis capable de vous expédier tous en moins d'une heure ? » Tout ce que nous voyions, tout ce que nous entendions semait dans nos cœurs l'épouvante et l'horreur.

Après cinq jours de résidence dans les affreuses prisons de Saumur, le citoyen Follio, adjudant de la place, qui vint nous annoncer notre départ, se servit de ces paroles remarquables : « Réjouissez-vous, mes amis, demain vous partez pour Paris. »

C'est ici que s'ouvre encore un vaste champ aux conjectures : plusieurs fois nous avions cherché à deviner les motifs de notre séjour à Saumur. Ce n'était pas assurément pour nous reposer de nos fatigues, puisque nous venions d'Angers, où nous avions séjourné dix-neuf jours entiers ; puisqu'à Saumur on nous avait déposés dans un local où nous respirions la contagion, et où plusieurs d'entre nous ont contracté des maladies qui les ont conduits au tombeau ; puisqu'enfin, sans avoir égard à nos fatigues, à notre exténuement, à nos déplorables misères, on nous a conduits tout d'un trait à Paris, où dix-neuf de nos compagnons d'infortune ont encore perdu la vie.

Si l'ordre de nous traduire à Paris avait existé lors de notre arrivée à Saumur, pourquoi nous y a-t-on laissé séjourner pendant le temps nécessaire à l'aller d'un courrier à Nantes et à son retour ? Nous ne chercherons point à approfondir davantage les accidents de notre voyage, ni quel fut d'abord son but réel. Le voile mystérieux qui l'a accompagné va se déchirer, et l'on connaîtra bientôt qui nous sommes et quels furent nos persécuteurs (1).

Le commandant temporaire de Saumur vint aussi nous prévenir que nous partirions le lendemain pour Paris ; que nous ne devions plus concevoir aucune inquiétude ; qu'il était arrivé un accident sinistre à un convoi de détenus, dont plusieurs avaient été victimes ; mais que nous n'aurions point à craindre un semblable événement ; que nous serions escortés par un bon détachement, et qu'il marcherait lui-même à notre tête jusqu'à la sortie de la ville.

L'officier de gendarmerie qui devait nous conduire commença par jurer qu'il ferait fusiller le premier qui s'écarterait *d'un pouce*. Il fut mis en réquisition un nombre de charrettes et de charriots tel que presque aucun de nous ne fut forcé d'aller à pied. La municipalité fit défense de nous invectiver à notre passage. Un des principaux offi-

(1) Au moment où les Nantais rédigeaient cette relation, Carrier et les membres du Comité révolutionnaire de Nantes étaient à la Conciergerie et sur le point d'être traduits en jugement. Ils avaient été appelés à Paris un peu avant le 9 thermidor (27 juillet 1794) ; Carrier ne comparut que le 20 frimaire (11 décembre) au Tribunal révolutionnaire ; la relation fut écrite du 1er messidor au 30 thermidor (19 juin au 17 août 1794), complétée depuis, et remise le 8 brumaire (29 octobre) à la commission de la Convention.

ciers nous accompagna jusques aux barrières, afin de protéger notre sortie.

Nous fîmes tranquillement notre route jusqu'à la Chapelle-Blanche, où nous couchâmes sur la paille, dans un grenier à blé. Un malade s'y procura un matelas pour 18 francs. Le commandant ayant requis de la paille, on protesta qu'il n'y en avait point ; il ne s'en trouva que lorsque chacun de nous eut consenti à la payer.

A Langeais, la municipalité nous fit un accueil favorable. Elle nous logea dans une maison particulière ; nous eûmes la faculté de louer des matelas. Le maire donna tous ceux qu'il avait chez lui ; il apporta lui-même sa soupe aux malades. Nous écrivîmes sur une des cheminées de la maison : « Les Nantais reconnaissans aux habitans de Langeais ».

Auprès du pont de Tours s'élevèrent des clameurs non moins violentes qu'à Saumur ; heureusement nous n'entrâmes pas dans la ville. On nous parqua dans une auberge dont le propriétaire était mort depuis trois jours et sur les effets duquel le scellé était apposé. Les chambres ne suffisant pas à la moitié de nous, quoique nous occupassions toute leur superficie, il fallut bien que l'autre moitié couchât dans l'écurie. On alluma dans la cour un grand feu ; nous étions fatigués ; nous avions plusieurs malades ; nos santés commençaient à s'altérer ; nous comptions sur un séjour, il nous fut refusé. Dès le matin l'on nous mit en route. Nos malades ne purent obtenir d'être mis à l'hôpital.

Nous couchâmes à Amboise, dans la chapelle du Bout-des-Ponts. Elle était dépavée ; l'air en était putride. Nous comptions n'y être que par entrepôt. Il y avait des auberges ; on pouvait nous y loger, mais on nous apporta de la paille ; les débris de l'autel et les statues brisées nous servirent d'oreillers. En effet, quelques jours auparavant, la fête de la Raison avait été célébrée dans cette église.

Pour purifier l'air, quelques-uns s'avisèrent d'allumer du feu. Le remède fut pire que le mal, et pendant plus de trois heures nous fûmes fatigués par une fumée épaisse que nous n'avions pas de moyens de dissiper.

A Tours, nous avions changé d'escorte. On n'imagine pas à quel point nos nouveaux guides, les vétérans de Mayence (1), étaient prévenus contre nous. Il nous le témoignèrent à la première vue, et s'attendaient bien qu'on n'avait pas donné inutilement à chacun d'eux trois paquets de cartouches. Mais ils ne tardèrent pas à reconnaître l'injustice de leurs préventions. Plusieurs nous manifestèrent leur douleur des sentiments qu'ils avoient eus, et nous déclarèrent qu'ils croyaient être destinés à nous fusiller. Ils nous invitèrent à ne

(1) Mayence avait capitulé le 22 juillet (1793). Sa garnison passa à l'armée de l'Ouest, division de Nantes, sous les ordres de Canclaux, en septembre.

rien craindre, et nous promirent leur appui contre quiconque aurait la cruelle injustice de nous outrager.

Deux officiers municipaux de Blois vinrent au devant de nous, lors de notre entrée en cette ville. Leur présence fit cesser les injures et les menaces dont nous ne manquions jamais d'être assaillis ; nous fûmes logés à la maison des ex-Carmélites ; nous reçûmes à Blois des paroles de consolation ; nous y trouvâmes de l'humanité ; nous y vîmes des républicains sensibles à nos malheurs.

Nous devons observer que, d'un bout à l'autre de la route, les autorités constituées n'ont été averties de notre arrivée prochaine qu'un quart d'heure à l'avance, que quelquefois même elles ne l'ont apprise qu'en nous voyant.

Nous eûmes le bonheur de laisser à Blois nos malades : ils étaient quatre ; deux sont morts (1). Nous partîmes au milieu des clameurs, escortés par la réquisition de Mers.

Nous fûmes bien reçus à Beaugency ; on nous répartit dans trois auberges, deux par lits ou par matelas. C'était le premier repas que nous faisions à table, et la première nuit que nous passions entre des draps. Aucun de nous ne s'était déshabillé depuis trente-quatre jours. Nous avions été conduits de cachots en cachots, d'églises en églises, d'écuries en écuries, couchant toujours sur de la paille, souvent pourrie.

Nous étions accablés de fatigue quand nous arrivâmes à Orléans. Depuis notre départ de Saumur, nous avions fait chaque jour, sans discontinuité, six, sept, huit et même neuf lieues (2). Ceux qui étaien montés sur des charrettes ne souffraient pas moins que les piétons. Nous avions encore plusieurs malades ; nous demandions un séjour : l'humanité et la justice le réclamaient. Les trois agens nationaux, après s'être bien informés de notre qualité, étaient d'avis qu'on nous l'accordât ; le commandant de notre escorte s'y refusa opiniâtrement.

On nous a dit que l'un des deux malades que nous avions laissé à Orléans y est mort. Nous ne pouvons que nous louer du traitement que nous avons reçu dans cette ville.

Il n'en est pas ainsi d'Arthenay. On nous logea dans des écuries

(1) « Nous avons appris avec un sentiment de reconnaissance que les commissaires de la municipalité ont prodigué tous les soins possibles à ces infortunées victimes, et qu'ils ont eu constamment, pour celles qui vivent encore, tous les égards dus au malheur et à des hommes que la loi n'avait pas encore reconnus coupables. » (*Note de Villenave.*)

(2) Voici les différentes étapes parcourues par les Nantais : le 27 novembre, départ de Nantes, coucher à Oudon ; le 28, coucher à Varades ; le 29 à Angers (19 jours de séjour) ; le 19 décembre, départ d'Angers, coucher aux Rosiers ; le 20 à Saumur (5 jours de séjour) ; le 26 décembre, départ de Saumur, coucher à Langeais ; le 27 à Tours ; le 28 à Amboise ; le 29 à Blois ; le 30 à Beaugency ; le 31 à Orléans ; le 1[er] janvier à Artenay ; le 2 à Angerville ; le 3 à Etampes ; le 4 à Arpajon ; le 5, arrivée à Paris, à 4 heures du soir.

fétides, sur une litière qui n'était autre chose que du fumier. Les consignes les plus sévères nous interdirent d'abord l'entrée de la maison et toute communication extérieure. Le froid était excessif, et l'on nous défendit d'allumer du feu dans la cour ; mais, ce qui est vraiment étrange, nous avions faim, il nous était défendu de faire du feu, et l'on nous apporta de la viande crue ! On nous donna à peine moitié de la paille qui devait nous être distribuée. Nous nous plaignîmes, mais l'aubergiste, qui était notable, nous menaça du cachot ; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que nous obtînmes qu'il nous vendît de la paille. Sur le soir, cependant, quelques malades et infirmes purent pénétrer dans la maison et se procurèrent des lits moyennant dix livres : le très grand nombre ne sortit pas des écuries.

Nous devions encore loger dans des écuries à Angerville : on nous avait destiné celles de l'auberge que tenait le Procureur de la Commune ; mais elles étaient plus malsaines encore que celles d'Arthenay, et d'ailleurs, étant ouvertes de toutes parts, il eût fallu tripler la garde. Cela fit changer les premières dispositions ; mais les dernières furent si mal prises que, quoiqu'on nous eût mis dans deux auberges, cinq ou six ne purent esquiver l'écurie, malgré leurs réclamations. Plus nous approchions, plus nos fatigues croissaient ; le froid était vif ; nous allumons, dans la cheminée d'une des chambres, un assez petit fagot : l'aubergiste entre, dit que nous voulons incendier sa maison ; il éteint le feu, culbute le bois, nous accable d'injures, et finit par menacer de nous assommer *à coups de trique*. Il semblait que presque tous les lieux de notre passage dussent être signalés par quelque déplaisir nouveau.

Etampes nous consola d'Angerville ; nous y fûmes traités comme à Beaugency. Le maire et le commandant de la garde nationale nous visitèrent, et voulurent bien nous donner quelques marques d'intérêt.

Il est impossible d'être plus mal logés et plus audacieusement pillés que nous l'avons été à Arpajon. Nous avons jugé inutile d'observer que tous les aubergistes nous ont écorchés ; mais l'hôte d'Arpajon passait les bornes. Au lieu de paille, il nous donna des paillasses détestables, pour chacune desquelles il exigea 10 livres ; il demanda un prix proportionné pour son souper, qui n'était pas moins détestable que ses paillasses. Cela provenait de ce que les autorités constituées n'étaient pas instruites à temps de notre passage sur leur territoire : on nous jettait à discrétion au premier venu. Nous nous plaignîmes ; le commandant menaça (1) ceux qui se plaignaient de les attacher s'ils ne payaient pas.

Enfin, le 15 nivôse (5 janvier 1794), vers quatre heures du soir,

(1) « Avec cette vigueur qui caractérise le républicain », devraient ajouter nos Nantais, s'ils apportaient dans leurs sentiments quelque logique.

nous arrivâmes à Paris. Nous y avions été précédés par la même erreur qui nous accompagnait sur la route ; on nous annonçait comme des rebelles de la Vendée ; on disait que nous étions l'état-major de l'armée catholique. Ce fut sans doute par l'effet de manœuvres qui seront un jour connues que, le lendemain de notre arrivée, tout Paris retentit de la nouvelle que cent dix brigands, venus de Nantes, allaient être fusillés dans la plaine des Sablons; les journaux l'annoncèrent, les colporteurs crièrent nos noms dans les rues, et le peuple trompé se porta sur les Champs-Elysées pour nous voir défiler.

Chargés de cette inculpation, il n'est pas étonnant qu'on nous ait placés, à la mairie, dans un ci-devant grenier ; le pavé y était chargé de deux pouces de poussière de plâtre, dont l'aspiration n'a pas peu contribué aux maladies qui nous ont si cruellement affectés. Le concierge nous fit payer pour 50 francs de pots-de-chambre qu'il ne nous fournit point (1).

Le 18 nivôse (7 janvier), nous fûmes transférés à la Conciergie, où nous habitions pour la plupart les cachots de la tour Montgommery : nos malades remplissaient l'infirmerie. Depuis le 26 nivôse (15 janvier), nous fûmes successivement transférés dans des maisons de santé ou de détention.

Cependant l'opinion publique fut bientôt éclairée. Le peuple est revenu des fâcheuses impressions qu'on avait voulu lui donner. C'est alors que, songeant aux dangers que nous avions courus sur la route, nous nous sommes rappellé avec un sentiment de joie et de consolation ces paroles du citoyen Follio, adjudant de la place de Saumur : « Réjouissez-vous, mes amis, vous partez demain pour Paris. » Nous avions souvent trouvé de la bienveillance sur la route ; ce n'est qu'à Paris que nous avons trouvé l'humanité.

Nous étions partis de Nantes au nombre de cent trente-deux ; nous ne sommes aujourd'hui que quatre-vingt dix-sept. Trente six étaient déjà morts de misère. Depuis notre translation au ci-devant collège du Plessis, le citoyen Abraham, juge de paix à Nantes, vient encore de mourir (2), et plusieurs d'entre nous sont menacés d'une rechute funeste. Nous attendons de la justice des Représentants du peuple notre liberté, dont nous n'avons jamais cessé d'être dignes, et dont les actes si étrangement arbitraires du Comité de Nantes nous ont privés si longtemps.

Paris, Maison Egalité, ci-devant collège du Plessis, le 30 Thermidor an II.

Suivent les signatures :

DORVO, AMABLE POUCHET, VILLENAVE, LA THOISON, *etc.*..

(1) C'était excessif, sans doute ; mais rien n'était gratuit dans les prisons révolutionnaires : Cf. *Les Prisons en 1793*, par la comtesse de Bohm, née de Girardin, Paris, Firmin-Didot, 1878, in-12, dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIII[e] siècle*, t. XXXIV.

(2) Il restait donc 95 survivants et non 97.

*
* *

Bien que six mois se fussent écoulés depuis leur arrivée à Paris, nos Nantais pouvaient s'estimer fort heureux qu'on les oubliât ; car ils l'avaient échappé belle. Le soin qu'on avait pris de leur faire suivre constamment la Loire, jusqu'à Orléans, aurait dû leur donner à réfléchir ; et en effet, l'ordre de les noyer était tellement précis, que le Comité révolutionnaire de Nantes les croyait au nombre des cadavres « que la Loire épouvantée avait vomis dans l'Océan », selon la forte expression du député Lecointre (de Versailles). Sept jours après leur départ, une femme s'étant rendue à la Municipalité pour y demander des nouvelles de l'un d'eux : « Vous prenez, lui fut-il répondu, un soin désormais inutile : ce sont des hommes qu'on a sacrifiés ; ils ne sont plus (1). » Ils ne devaient leur salut qu'au hasard, au défaut d'occasion, ou peut-être à l'humanité des officiers de leur escorte. Plus tard, quand le Comité sut que ses victimes étaient parvenues à Paris, il voulut se donner l'air d'en avoir ainsi décidé : « Il parut convenable de les envoyer à Paris — disent les registres du tribunal criminel de la Loire-Inférieure (p. 10) — parce que le Comité de Salut public pouvait tirer d'eux les plus grands renseignements. »

Le fait est que leur arrivée à Paris n'était point prévue, qu'on les y oublia ; et ce fut excellent pour eux. Après un court séjour à la Conciergerie, on les transféra à la Folie-Regnault, au Petit-Bercy, chez le Dr Belhomme, faubourg Saint-Antoine, où l'on était très bien traité, à condition d'y mettre le prix.

Elle était, au reste, singulière cette maison de santé du Dr Belhomme. Installée dans un immeuble qui existe encore aujourd'hui, et porte toujours, au-dessus de son portail, sur la rue de Charonne, cette inscription : « Maison de santé du Dr Belhomme », elle était, pendant la Révolution, une prison, mais une prison privilégiée, où l'on avait l'honneur de frayer avec des Grammont, des Rochechouart, voire avec Mlle Lange, du Théâtre-Français, et où l'on était sûr d'être à l'abri des poursuites de Fouquier-Tinville, aussi longtemps qu'on payait ; car le Dr Belhomme avait de puissantes relations ; mais ses exigences étaient terribles, et il se montrait impitoyable (2). Au prix qu'il imposait à ses pensionnaires, Villenave et ceux de ses compagnons qui eurent le bonheur d'être envoyés chez lui durent trouver qu'en somme les illusoires pots de chambre de l'Hôtel de Ville étaient pour rien, même à cinquante francs.

(1) *Mémoire justificatif* de Phelippes, dit Troujolly.
(2) Cf. G. Lenôtre, *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, 1re série, p. 349 et suiv.

Le 5 thermidor (23 juillet 1794), les quatre-vingt-seize Nantais (1) échappés aux rigueurs du voyage se trouvèrent réunis dans la prison de l'Egalité, ci-devant collège du Plessis (aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand), rue Saint-Jacques. C'était encore une maison très bien fréquentée quoique moins aristocratique ; on y trouvait plusieurs courtisanes notoires, des actrices, comme la Montansier, et même de grandes dames, comme Mmes de Duras et de Lafayette. « Sur mon honneur — disait fièrement Haly, le concierge — le Plessis est la plus vaste, la meilleure prison de l'univers ! elle est distribuée à souhait ; chaque détenu a gratuitement l'usage de deux bons matelas de coton, draps, couvertures, provenant des maisons royales. J'ai du logement pour sept ou huit mille prisonniers, et du linge de corps en proportion (2). » Ce qui n'empêchait pas les « pensionnaires » d'être taxés de toutes manières, et fort mal traités néanmoins : « Le nombre des malades s'augmentait journellement, ces malheureux périssaient sans être soignés, sans être secourus ; on ne l'essayait même pas. Les gardiens les jetaient dans une salle basse, plaçant près de ces moribonds une cruche d'eau froide ; la nature en disposait (3). »

Après le 9 thermidor, beaucoup de prisonniers reçurent leur liberté ; nos Nantais restèrent au Plessis. On les oubliait. Cependant, Carrier avait quitté Nantes, le 14 février, invité à se rendre « dans le sein de la Convention », à la suite d'un rapport de Marc-Antoine Jullien, fils d'un conventionnel de la Drôme. Ce jeune homme (il n'avait que dix-neuf ans) était un ami de Robespierre. Il reprochait principalement à Carrier d'avoir « mis la Terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes », d'avoir « rebuté les républicains, rejeté leurs avis », et par-dessus tout d'avoir, « par un acte inouï, fermé pendant trois jours les séances d'une Société Montagnarde » ; mais glissait assez rapidement sur d'autres griefs : « On assure — écrivait-il, le 4 février, au Comité de Salut public — qu'il [Carrier] a fait prendre indistinctement pour conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par des semblables mesures (4). »

(1) Nous avons vu que l'un d'entre eux (Abraham) mourut peu après, réduisant leur nombre à 95.

(2) *Les prisons en 1793*, par la comtesse de Bohm, p. 275.

(3) *Ibidem*, p. 291.

(4) Au moment de quitter Nantes, Carrier fit ses adieux à la municipalité et aux administrateurs. « Le citoyen maire a adressé la parole au représentant du peuple, Carrier, et au nom du Conseil, il lui a témoigné l'estime et l'amitié que son énergie républicaine et son ardeur à poursuivre les contre-révolutionnaires et à les faire punir lui avaient méritées de la part des sans-culottes, et il lui a donné l'accolade fraternelle. » — *Registre des procès-verbaux de la municipalité de Nantes*, 25 pluviôse an II (13 février 1794). — Carrier arriva à Paris le 23 février.

Carrier parti, les membres du Comité de Nantes, les Goullin, les Chaux, les Bologniel, n'en continuèrent pas moins sa tradition, jusqu'au jour où les représentants Bô et Bourbotte vinrent mettre de l'ordre dans les massacres et décider que désormais on ne tuerait plus que les royalistes. Alors, Phelippes, dit Troujolly, président du tribunal révolutionnaire de la Loire-Inférieure, attaqua le comité. Phelippes avait condamné une foule d'innocents ; mais il avait commis ces assassinats dans les formes légales, et c'était son excuse : la Révolution compta nombre de ces Bridoisons sanguinaires.

Le Comité se défendit en invoquant qu'il n'avait pas « dû attendre, pour agir, des preuves matérielles ou des dénonciations ; qu'il vaut mieux que dix patriotes aient à souffrir d'une erreur involontaire, que de voir échapper un seul conspirateur », ajoutant, d'ailleurs : « Nous n'atteignions, à dire vrai, aucun de ceux qu'il était essentiel d'atteindre (1). » Le Comité fit arrêter Phelippes, voulut le traduire en jugement, puis, après réflexion, l'envoya à Paris rejoindre, dans la prison du Plessis, nos malheureux Nantais.

Mais les patriotes molestés, se sentant soutenus par Bô et Bourbotte, qui les avaient tirés du Bouffay, de l'Eperonnière, des Saintes-Claires et autres endroits fâcheux, commençaient à prendre de l'assurance et à réclamer contre les membres du Comité de Nantes. Ceux-ci furent arrêtés à leur tour et expédiés de même à Paris.

Ils approchaient de Versailles, quand ils apprirent les événements du 9 thermidor, qui leur parurent très funestes, et la mort de Robespierre. A cette nouvelle imprévue, ils ne surent dissimuler leur émoi. « Goullin, prenant sa tête à deux mains et la laissant tomber sur ses genoux, s'écria :

— « Ah ! ciel, est-il possible ?

— « Si cela est, dit Grandmaison, nous sommes perdus.

« Chaux, donnant tous les signes du désespoir, se prenant aux cheveux et pleurant, fit entendre plusieurs exclamations. Un gendarme s'en étonna et chercha à les rassurer ; un capitaine de navire, faisant le voyage avec le Comité, ne put s'empêcher de témoigner de l'étonnement en voyant un tel désespoir et en entendant des exclamations qui lui parurent extraordinaires.

— « Robespierre est notre défenseur, répondit Grandmaison ; s'il est perdu, nous sommes f... (2). »

Les membres du Comité de Nantes furent, en effet, traduits devant le tribunal révolutionnaire ; mais, au cours des débats, les accusés cherchèrent à se justifier, en disant qu'ils n'avaient fait qu'obéir aux ordres de Carrier, dont ils révélaient les crimes.

Le tribunal en rendit compte à la Convention, qui reçut en même

(1) *Compte rendu*, 7, 8, 13.
(2) *Déclaration du citoyen Sotin jeune*, envoyée au Comité de Sûreté générale le 30 thermidor an II (17 août 1794).

temps la relation des Nantais et une dénonciation directe de Phelippes, lequel se morfondait en prison, réclamait des juges, et accablait de mémoires la Convention, les Comités de Sûreté générale et de Salut public, la Commission des tribunaux, celle des Revenus de la République et le Tribunal révolutionnaire.

La Convention ordonna de surseoir au jugement du Comité de Nantes, et nomma une commission de vingt-un membres, chargés d'examiner la conduite de Carrier (29 octobre 1794). Romme déposait son rapport le 11 novembre, et le 23, Carrier, mis d'abord en arrestation chez lui, sous la surveillance de quatre gendarmes, était incarcéré à la Conciergerie (1).

Le 11 décembre, en dépit de ses efforts pour récuser l'accusateur public et « toute la section qui était occupée de l'affaire de Nantes », il parut devant le tribunal révolutionnaire, en même temps que Grandmaison, Pinard, Goullin, Naud, Bachelier, Chaux, Bologniel et les autres membres du Comité de Nantes. Sa défense fut un long réquisitoire contre la Convention : « Aujourd'hui que l'on est dans le calme, ces horreurs font frémir ; mais reportez-vous au temps et aux circonstances. Les décrets ordonnaient d'incendier et d'exterminer. Je déclare que j'ai instruit de nos opérations la Convention et notamment le gouvernement. Je revins à la Convention ; j'y fus bien reçu, et un an après, on m'attaque !... Quelle est donc cette procédure que l'on instruit contre moi ? C'est le procès à la Convention même qu'on veut intenter, puisqu'elle a approuvé, ordonné par des décrets les mesures prises par tous les représentants du peuple qui ont été en mission. » Et c'était vrai : combien de conventionnels eussent mérité de s'asseoir au même banc que Carrier !

Les débats durèrent jusqu'au 26 frimaire (16 décembre) à six heures du matin, et se conclurent par un jugement condamnant Carrier, Grandmaison et Pinard à la peine capitale, et acquittant tous leurs complices.

Carrier, en entendant l'arrêt, ne se troubla point : « Quand le vent tourne, dit-il à son défenseur officieux, les tuiles vous tombent dessus. » Il réunit, de bon matin, quelques-uns de ses amis à déjeuner ; il ne mangea presque point, ne but qu'un verre de vin, et passa tout le temps à faire la description de son voyage de la prison à l'échafaud, de l'accueil que lui feraient au passage les spectateurs, des discours qu'ils tiendraient :

— Les uns diront : « Le voilà, ce scélérat qui a fait périr tant d'innocents à la Vendée ! qu'il est laid !... » D'autres répliqueront : « Ce n'est point lui qui a fait tout le mal ! (2) »

(1) Sur 500 députés, 498 avaient voté pour le décret d'accusation, et 2 conditionnellement. — Cf. *Moniteur* du 4 frimaire.

(2) *Mémoires politiques et militaires*, II, 134 et 135. — Cf. B. Saint-Edme, *Répertoire général des causes célèbres*, Paris, 1834, *Procès de Carrier*, IV, 169.

Ce déjeuner fut tout ce que Carrier put offrir comme honoraires à son avocat ; car il était pauvre. « Un témoin m'accuse maladroitement d'avoir été payé par Pitt et Cobourg. Ma femme et moi nous n'avons pas dix mille livres de capital : j'ai cependant eu des millions entre les mains, et il ne me reste que trente et une livres ! (1) »

Le même jour, 16 décembre, Carrier, Grandmaison et Pinard subirent leur peine sur la place de la Révolution. Quant à nos Nantais, libres enfin, ils purent regagner leurs foyers, en compagnie de l'adroit Phelippes, dit Troujolly, et l'histoire ne rapporte point qu'il leur soit rien arrivé de fâcheux au retour.

GUSTAVE HUE.

(1) *Procès*, audience du 21 frimaire.

LES LIVRES

La Voie mauvaise, par Henri Baraude. 1 vol. in-18 jésus. Prix, broché, 3 fr. 50. (Chez Roger et Chernoviz, 99, boulevard, Raspail, Paris, VI[e].)

Après avoir par une mauvaise action outragé sa fiancée et rompu son mariage, le jeune avocat Ternaux, venu de province à Paris, se lance dans la politique. Poussé par une ambition sans frein, il devient un des chefs des partis avancés, mais se voit bientôt dépassé et renié par ceux-là même qu'il croit conduire et qu'il sait ses maîtres assassiné par eux, il meurt secouru par sa fiancée, qui s'est faite religieuse après son abandon.

Le récit, plein de vie et de mouvement, est entremêlé d'épisodes dramatiques, de scènes violentes et passionnées. Des faits récents, les événements de chaque jour, ceux que nous appréhendons pour l'avenir, se déroulent sous nos yeux, entremêlés de personnages dont les visages nous sont connus, et donnent un puissant intérêt à la lecture de ces pages d'une actualité saisissante.

Le Gérant : Flavien Brenier

Poitiers. — Société française d'Imprimerie